



## RAPPORT D'ACTIVITES



2014

**Fédération Francophone des Sourds de Belgique**

✉ Av. Marnix, 19A/25 - 1000 Bruxelles

☎ +32 (0)2 644 69 01 @ infos@ffsb.be 🌐 www.ffsb.be

Nos associations membres sont au cœur de notre travail et nous les remercions de coopérer avec nous tout au long de l'année.

Le Belgian Disability Forum (BDF) et l'European Union of the Deaf (EUD) nous ont beaucoup soutenus cette année dans tous nos travaux, nous informant et collaborant avec notre conseil d'administration, avec le personnel, que ce soit par courrier ou en personne, dans et en dehors de Bruxelles.

Nous avons été en contact avec un grand nombre de députés et de politiques belges. Ces rencontres nous ont fourni un soutien considérable en termes de réflexion et de structuration de nos objectifs. Nous aspirons à poursuivre ces collaborations fructueuses dans les années à venir.

## Sommaire

Introduction	4
Quelques statistiques	8
Lobby et évolution du cadre législatif	10
Soutien aux services d'interprétation et de traduction	15
Accroissement de l'accessibilité des services	19
Accompagnement de la petite enfance, de l'enseignement, et soutien à la jeunesse	24
Soutien à l'emploi et à l'insertion professionnelle	28
Promotion culturelle et reconnaissance sociale	30
Organisation interne	39
Comptes financiers	41

## Introduction



**E**n 2014, de nouveaux gouvernements ont été formés en Belgique, tout comme au Parlement européen. Nous tenons à féliciter le Dr Ádám Kósa (Hongrie) et Helga Stevens (Belgique). Kósa pour sa réélection au sein du Parlement européen pour un second mandat et Stevens pour ses positions en tant que deuxième eurodéputée sourde et première femme belge à être élue dans ce même Parlement.

Nous sommes très heureux de cette participation politique des citoyens sourds, en toute égalité avec leurs pairs et nous aspirons à voir cette évolution se poursuivre à tous les niveaux de pouvoir.

En avril et en septembre 2014, c'est soutenus par l'European Union of the Deaf (EUD), que nous nous sommes représentés, avec le Belgian Disability Forum (BDF), le Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme (CECLR) et le Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité (GRIP), au siège de l'ONU sur les droits de l'homme à Genève pour y défendre le rapport alternatif de la Belgique. Et ce, conformément au protocole d'application de la Convention qui, elle-même, défend les principes de la World Federation of the Deaf (WFD).

Ce rapport reflète le regard des citoyens handicapés sur l'application de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées en Belgique. Suite à cette rencontre, les experts ont formulé une série de questions et de recommandations à l'Etat belge pour qu'il aille dans le sens d'une meilleure application des principes de

*Outre son rôle de Fédération représentant les personnes sourdes de Belgique francophone, la FFSB a un rôle majeur à jouer dans les liens à tisser entre les services actifs dans le secteur de la surdité et la société civile.*

*La FFSB est souvent l'interlocutrice privilégiée, interpellée ou interpellante, et est, de ce fait, amenée à rencontrer des acteurs politiques et des responsables d'organismes publics. S'arrêter à cela est peu productif, à notre sens. Au cours des dernières années, la FFSB fait un pas de plus et relaye ou prolonge ces contacts avec par exemple des services tels que ceux d'interprétation. Ces relais apportent une plus-value à la FFSB et aux services concernés. Les responsables publics ou politiques sont mieux informés, des projets de collaboration se nouent. Plus précisément, le travail mené par la FFSB avec les services publics fédéraux finira débouchera sur un accueil adapté des personnes sourdes par cette administration.*

**Joelle Sutura, Service d'Interprétation pour Sourds de Wallonie.**

*En ce qui me concerne, j'ai eu l'occasion de rencontrer de manière individuelle Benoît Seutin et Christine Moysons ; ces échanges furent fructueux et de bonne augure.*

*Enfin, une Fédération qui va à la rencontre de ses membres, qui réfléchit à ses missions, qui se positionne de manière claire (qualité de l'interprétation, distinction des rôles, cadre interne,...).*

*Je souhaite à cette Fédération nouvelle de ne pas baisser les bras (il est difficile de contenter tout le monde) et de continuer dans cette voie.*

*Nous sommes prêts, à ces conditions, à devenir de vrais partenaires.*

**Frédérique Theunissen, L'épée.**

la Convention. Notre travail se poursuit donc avec ces mêmes partenaires et les gouvernements eux-mêmes pour nous assurer que les engagements qu'ils ont pris soient concrétisés, et ce, main dans la main avec notre homologue flamande, la Federatie Van Vlaamse Dovenorganisaties (FEVLADO) pour les questions qui relèvent des compétences fédérales. D'ailleurs, nous avons toute notre confiance en la FEVLADO qui nous représente directement au Conseil National Supérieur de la Personne Handicapée (CNSPH).

Ce travail en amont n'aurait jamais pu être réalisé sans le travail des associations cette année et dont nous sommes très fiers. Jamais auparavant la FFSB n'avait tant, à la fois, pris la mesure de la nécessité et le plaisir de fédérer. Et pourtant, le pouvoir politique nous a fréquemment renvoyé une image de notre communauté et du monde des associations qui ne jouait pas en notre faveur. Nous aurions trop d'idées divergentes, beaucoup de critiques, parfois peu de profondeur dans les solutions amenées sur la table, et enfin une attitude souvent trop extrême.

Pourtant, à notre sens, nos associations réalisent un travail de terrain essentiel et le font très bien, malgré des moyens qui ne sont pas toujours adaptés aux réalités rencontrées. Fédérer nos associations n'est pas chose aisée, notre idéalisme nous amène à dire que l'objectif social doit dominer nos actions. Dans la réalité, les

*En 2014, la FFSB a gagné en "maturité".*

*Le nouveau CA a acquis les connaissances nécessaires pour guider son équipe et jouer pleinement son rôle de Fédération.*

*Mieux informé, plus expérimenté, le CA de la FFSB a su se donner des priorités. Les choix posés sont réfléchis, pertinents et rassurants.*

*De cette maturité résulte une reconnaissance (du politique et des associations) ainsi qu'une capacité d'écoute et de soutien.*

*Nous nous réjouissons de cette évolution !*

**Pascale Van der Beelen, Info-Sourds de Bruxelles.**

*A ce jour, la relation entre la Fédération et La Bastide est réelle.*

*A la demande de la FFSB, notre institution la représente mensuellement, depuis le mois de mars 2014, dans un groupe de travail. Celui-ci débat sur l'implication et la place de la personne handicapée dans les services d'accueil et d'hébergement. Ces réunions organisées par l'AWIPH, ont pour objectif la mise en place d'un référentiel de qualité.*

*Lors de la création de notre site internet (labastide.be), la FFSB est intervenue pour la réalisation de 3 vidéos en langue des signes.*

*Sur proposition de la FFSB, Luc Walraedt, directeur de La Bastide, a réitéré sa requête auprès de la Mutualité chrétienne de la Province de Namur : la Fédération souhaite qu'il y ait au sein du C.A. SeLiNa/SSM un nouvel administrateur dont le profil correspond à l'attente de la communauté des sourds.*

*Au mois de janvier 2015, nous avons eu l'agréable visite de Christine Moysons - Directrice et d'Anaïs Boukerdous - du service animation, qui ont découvert notre centre avec toutes ses spécificités.*

*Ces différents points démontrent que la Fédération joue pleinement son rôle dans les enjeux portés par la communauté des sourds et les réalités de terrain vécues par notre institution.*

**Vincent Fortemps, La Bastide.**

associations doivent composer avec les ressources mises à leur disposition et rester réalistes si elles ne veulent pas mettre leurs activités et leurs équipes en péril.

La FFSB se veut être la première interlocutrice des pouvoirs politiques et du Centre pour l'Egalité des Chances et la lutte contre le Racisme. Par conséquent, il nous paraît essentiel que nos associations nous fassent part de leurs préoccupations afin que nous puissions au mieux défendre leurs intérêts mais aussi construire ensemble des changements structurels profitables pour l'avenir.

Notre réseau associatif est très diversifié (foyers, services sociaux et d'accompagnement, services d'interprétation, services d'insertion socio-professionnelle, centre d'hébergement, organismes de sensibilisation,...). Notre souhait est de faire de cette diversité une force en créant des synergies porteuses. A titre d'exemple, cette année, les services d'interprétation se sont unis afin de lancer le tout premier centre-relais téléphonique. Ensemble, ils ont réalisé ce qu'ils ne pouvaient faire seuls. Nous espérons que d'autres pourront se joindre à ce type d'initiative.

La FFSB a pour objectif, vis-à-vis de ses associations, de favoriser leur collaboration mutuelle, de contribuer à la réalisation de leurs buts et de soutenir leur reconnaissance par les pouvoirs publics. Les actions à mener sont nombreuses, souvent délicates et nos moyens humains et financiers nous limitent chaque année dans les tâches que nous entreprenons.

Il est essentiel que les associations nous suivent et expriment un soutien positif à notre Fédération, tant moralement que financièrement. Les témoignages que vous pouvez lire ici nous font chaud au cœur car ils nous disent que nous sommes sur la bonne voie.

La valeur de ces actions s'enracine profondément dans le rapport que la FFSB entretient avec la communauté sourde et malentendante que ce soit par le biais du tissu associatif ou directement avec les personnes elles-mêmes. Elle cherche à y favoriser et à développer une prise de conscience et une connaissance critique des réalités de la société, des capacités d'analyse, de choix, d'action et d'évaluation, des attitudes de responsabilité et de participation à la vie sociale, économique, culturelle et politique.

Tout individu, pour développer ses capacités, a besoin de lieux d'interprétation du contexte social et c'est ce que la FFSB cherche à offrir au travers des activités d'éducation permanente qu'elle met en place. Ces activités de terrain lui permettent de développer au mieux sa propre expertise et de s'appuyer sur les vécus humains lorsqu'elle s'adresse au politique. Pour cela, elle se remet constamment en question et cherche toujours à renforcer les moyens d'expression propre à la communauté sourde pour être la représentante d'une communauté plutôt à part, mais bien soucieuse de ses droits, de son identité et de son bien-être.

*Face à l'évolution positive de la FFSB, qui a l'esprit plus ouvert et souple, la Mslux a souhaité s'affilier après 15 années d'existence.*

*La collaboration entre les deux ASBL s'est intensifiée. La FFSB pense plus au sud de la Belgique et c'est un réel plaisir ! :-) On se sent ainsi moins seuls !*

*De nouveaux projets vont émerger, pas de doute ! :-)*

**Catherine Simon, Maison des Sourds de la province de Luxembourg.**

L'avenir, nous le souhaitons serein, uni, afin de construire ensemble ce qui sera un monde meilleur pour les générations futures.

Nous croyons en vous et en notre Fédération.

**Frédéric Bouquelloen, Président & Christine Moysons, Directrice.**



## Quelques statistiques

Pour parler de ce que la FFSB représente, il est difficile de passer à côté des chiffres qui peuvent représenter le nombre de personnes sourdes et malentendantes.

Or, obtenir de vraies données chiffrées sur la population handicapée, dont les personnes sourdes et malentendantes, est toujours très difficile, même aujourd'hui. Cette observation a fait l'objet d'une recommandation des experts de l'ONU à l'Etat belge.

Selon l'article 31 de la Convention de l'ONU, la Belgique doit «*recueillir des informations appropriées, y compris des données statistiques et résultats de recherches, qui leur permettent de formuler et d'appliquer des politiques visant à donner effet à la présente Convention. [...] Les informations recueillies conformément au présent article sont désagrégées, selon qu'il convient, et utilisées pour évaluer la façon dont les États Parties s'acquittent des obligations qui leur incombent en vertu de la présente Convention et identifier et lever les*

*obstacles que rencontrent les personnes handicapées dans l'exercice de leurs droits. Les États Parties ont la responsabilité de diffuser ces statistiques et veillent à ce qu'elles soient accessibles aux personnes handicapées et autres personnes.* »

Malgré tout (et provisoirement), la FFSB, face au besoin urgent de données, a réalisé une estimation, la plus précise possible du nombre de personnes sourdes et malentendantes en Belgique francophone.

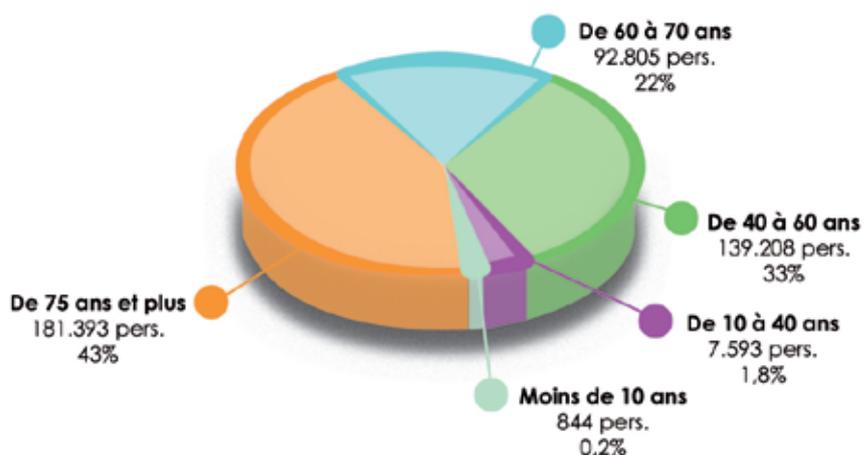
Ces données constituent un recoupement des statistiques de l'Enquête sur la surdité de l'INSEE (France) «*HID 1998-1999*» et des «*Statistiques ONE du programme de dépistage néonatal de la surdité. Résultats pour les naissances 2012*». Elles présentent de très fortes similitudes avec d'anciennes données exploitées par l'«*Institut National Belge des Statistiques. Enquête de santé Belgique 2001 - Etat de santé: Limitations de l'Activité et Restriction de la Participation*». Ces dernières n'ont pas été actualisées depuis. Les images parlent d'elles-mêmes.

### Nombre général de personnes sourdes et malentendantes

		Belgique	Wallonie	BXL-Capitale	FWB
Population au 1er janvier 2014	100%	11.150.516	3.576.325	1.163.486	4.739.811
Nombre de pers. sourdes ou malentendantes	8,9%	992.396	318.293	103.550	421.843
Nombre de pers. entendant (bonne audition)	91,1%	10.158.120	3.258.032	1.059.936	4.317.968

## Prévalence de la surdité par tranches d'âge en Fédération Wallonie-Bruxelles et nombre de personnes concernées.

Nombre pour janvier 2014. Pourcentages par rapport à la population.



Visiblement les chiffres obtenus sont très largement supérieurs aux présuppositions approximatives les plus fréquentes dans les échanges officieux, lesquelles chiffraient très rarement au-delà de 400 000 personnes sourdes et malentendantes pour toute la partie francophone du pays et ce sans jamais prendre en compte le type de surdité ou de communication.

A ce sujet, il faut avouer qu'aucune donnée exacte n'existe non plus pour les usagers sourds et malentendants de la LSF et qu'une étude sérieuse devrait pouvoir être réalisée.

Néanmoins, en attendant, la FFSB prend le parti de supposer que le nombre de personnes sourdes profondes de l'estimation ci-dessus est au moins assez représentatif puisque qu'il s'agit d'une catégorie de personnes fortement susceptibles d'être amenées à utiliser la LSF au cours de leur vie. D'autre part, les personnes sourdes profondes ne l'utilisent pas nécessairement mais elle est aussi utilisée par des personnes de surdité

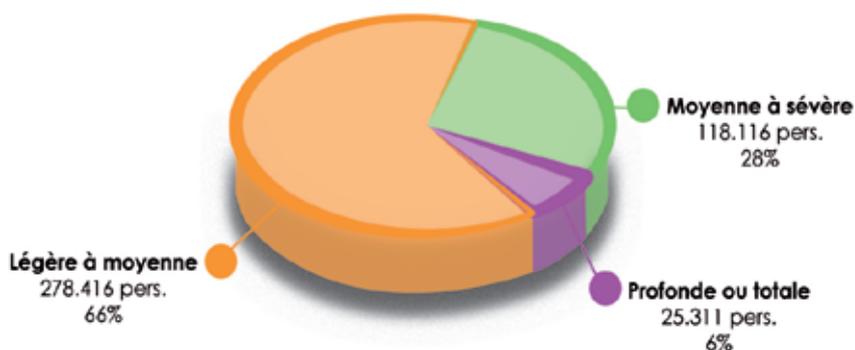
légère ou moyenne.

Nous pouvons donc raisonnablement porter le nombre d'utilisateurs de la LSF en Belgique francophone à 25 000 personnes et comme par hasard, il se trouve que cette estimation est aussi assez proche de celle avancée, à l'époque, par les rédacteurs du rapport évaluant la faisabilité de la reconnaissance de la LSF en Communauté française. Nous savons officieusement que ceux-ci s'étaient basés sur une estimation du nombre

de personnes sourdes et malentendantes sortant de l'enseignement spécial de type 7 (et donc qui incluait l'apprentissage et l'utilisation de la LSF, du moins durant les échanges extra-scolaires), laquelle avait été couplée avec l'espérance moyenne de vie et les statistiques de la population belge à l'époque. On restait alors dans l'approximatif, mais on n'était peut-être pas si loin de la vérité.

## Nombre de personnes sourdes et malentendantes par type de surdité en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nombre pour janvier 2014.  
Pourcentages par rapport au total de personnes sourdes et malentendantes



# Lobby et évolution du cadre législatif



## TRANSPOSITION DE LA CRDPH DANS LA LOI BELGE

La Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées doit être appliquée dans la législation belge à tous les niveaux de pouvoir. La FFSB se charge de veiller constamment à ce que les principes de la Convention qui concernent les personnes sourdes et malentendantes soient appliqués. Lorsqu'on parle des droits des personnes sourdes et malentendantes, il s'agit de ces droits en particulier. Ils sont donc gardés à l'esprit dans toute action entreprise par la FFSB.

Néanmoins, pour faire pression, il importe de suivre de près la publication des rapports périodiques des entités de la Belgique et de la société civile (les personnes handicapées et leurs représentants). Ces rapports permettent au Comité de suivi de l'ONU de vérifier si la Convention est appliquée et si les dires des Etats sont conformes aux dires de la société civile.

Ainsi, la FFSB a fait partie, avec la FEVLADO (son homologue flamande), du comité de rédaction du premier rapport alternatif de la société civile au sein du Belgian Disability

Forum (BDF) où elle est représentée. Elle a ensuite suivi de près sa transmission au Comité de suivi de l'ONU et participé aux rencontres organisées par celui-ci.

La FFSB s'est rendue à Genève le 14 avril 2014, accompagnée de la FEVLADO et de l'European Union of Deaf (EUD) pour assister à la défense du rapport alternatif de la société civile par le Belgian Disability Forum. La question de la pénurie d'interprètes LSF-français qui frappe la Belgique francophone a fait partie des points soulevés à l'occasion de cette rencontre.

Par la suite, le Comité des experts de l'ONU a vérifié l'adéquation entre les dires de l'Etat belge et son rapport alternatif. Du 17 au 20 septembre 2014, il a rencontré la société civile et l'Etat et a posé ses questions à l'Etat. Le Comité des experts de l'ONU a ensuite remis, en octobre 2014, une série de recommandations auxquelles l'Etat doit se conformer. Bien entendu, nombre d'entre elles concernent les personnes sourdes et malentendantes. Vous pouvez consulter ces recommandations ici : <http://tinyurl.com/recommandationsONU2014>



## DÉCRET INCLUSION

Le décret de la Commission communautaire française (COCOF) sur l'intégration des personnes handicapées de 1999 a été remplacé par le décret inclusion.

La FFSB suit ce projet depuis le début afin qu'il soit le plus conforme possible aux besoins exprimés par les personnes sourdes et malentendantes. Des sessions d'échanges ont eu lieu avec elles en 2011.

Le travail de la FFSB se poursuit toujours en collaboration avec la FEVLADO, le Belgian Disability Forum, le Collectif Accessibilité Wallonie-Bruxelles (CAWaB) et le Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme dans le sens de l'application des principes de la Convention, en particulier ces recommandations.

## MÉMORANDUM, INVITATION À RÉPONDRE À UNE SÉRIE DE BESOINS PRIORITAIRES

En vue des élections législatives fédérales, régionales et européennes de 2014, la FFSB a édité un nouveau mémorandum dans lequel elle fait un tour d'horizon des problèmes les plus importants que rencontrent les personnes sourdes et malentendantes dans leur vie de tous les jours. Elle y définit nombre de ses positions et de ses revendications. Ce mémorandum, qui a été diffusé largement dans la sphère politique est disponible en ligne ici : <http://tinyurl.com/memorandumFFSB>



Au stade où nous en sommes, les arrêtés d'application de ce décret ne sont pas encore produits. Ceux-ci doivent déterminer les modalités de reconnaissance et de financement des associations de services ou de représentation des personnes handicapées en Région de Bruxelles-Capitale. Or, si ces associations font l'objet d'une reconnaissance et d'un subventionnement de la COCOF, elles sont soumises à un cadre de fonctionnement précis conditionnant leurs missions et leurs moyens, ce qui peut directement influencer les droits qu'ont les personnes sourdes et malentendantes.

Actuellement, de nombreuses questions tourment encore autour des limites et des possibilités qui seront offertes aux personnes sourdes et malentendantes, par le biais des aides et services individuels et collectifs prévus par le décret. Parmi ces questions on retrouve : la gestion de la liste des interprètes; la rémunération des interprètes LSFB-français, des translittérateurs, des aides pédagogiques ; la reconnaissance et la rémunération de nouvelles professions comme celle des traducteurs, d'interprètes multi-langues signées, de vélotypistes ; les mesures transitoires possibles entre le statut des

interprètes actuels et celui des futurs titulaires d'une maîtrise ; la question de la formation continue des interprètes ; le nombre d'heures d'interprétation accordées aux personnes sourdes et malentendantes et l'organisation de ce financement ; la visiophonie, sa reconnaissance morale et sa gestion financière,...

Comme on peut le voir, la mise en place du respect des droits des personnes sourdes passe donc en grande partie par les modalités pratiques de l'application de ce décret. En tant que Fédération nous suivons donc l'évolution des étapes de la naissance de ces arrêtés, que ce soit directement ou par le biais des associations concernées.

## ACTIONS DU CAWaB

Depuis 2006, le Collectif Accessibilité Wallonie-Bruxelles (CAWaB) fédère les associations actives dans le domaine de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Fort de 22 membres, le CAWaB est un lieu d'échange, de réflexion et de débat. La FFSB fait partie de ce collectif depuis ses débuts. Or, en 2014,

cette collaboration s'est considérablement renforcée : à la veille des élections 2014 et conformément aux recommandations formulées a posteriori par l'ONU (cf. supra), le CAWaB a lancé un plan d'action intitulé « 2025 Accessible » afin que, conformément à la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, l'Etat belge et ses entités mettent en place un cadre



législatif plus solide pour tout ce qui a trait à l'accessibilité des personnes handicapées dans la société. Cette campagne a le mérite de poser un regard plus complet sur l'accessibilité et de montrer qu'elle ne concerne pas seulement l'accès physique des bâtiments et des services mais aussi l'usage même de ces services.

L'usage, parce qu'il requiert davantage la mise en place de solutions humaines, intéresse plus particulièrement la FFSB qui a pris une part active à la Campagne « 2025 Accessible » dès le début.

C'est donc dans cet objectif de sensibiliser les politiques que la FFSB était présente sur la place de la Gare Centrale le vendredi 16 mai 2014 où plus de 40 candidats aux élections ont été invités à recevoir une

sensibilisation aux différents handicaps. La FFSB y tenait un stand où une animation inédite a permis aux politiques de se rendre compte, en quelques minutes, des difficultés de communication éprouvées par les personnes sourdes et du besoin insoupçonné d'aménagements.

La seconde action de la campagne s'est déroulée sous une autre forme : du 1<sup>er</sup> juin au 21 juillet 2014, les personnes handicapées, dont les personnes sourdes et malentendantes, ont été invitées à montrer à tous, par le biais des réseaux sociaux, en images ou courtes vidéos, les difficultés qu'elles rencontrent au quotidien. Là aussi l'objectif a été de sensibiliser la sphère politique.

Depuis, le CAWaB collabore aussi étroitement avec le Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme. Il a multiplié les contacts avec le monde politique durant la période de formation des gouvernements régionaux et communautaires. L'objectif était que les accords gouvernementaux prennent l'accessibilité en compte et intègrent les revendications de la campagne. En effet, de nombreux paragraphes des accords gouvernementaux ont parlé d'accessibilité.

Néanmoins, le CAWaB souhaite que la mise en place d'un plan national d'accessibilité se fasse bien au-delà d'une simple déclaration. Le travail s'est poursuivi dans ce sens avec le contact des différents cabinets ministériels. Ainsi, le Ministre Maxime Prévot, en charge de l'action sociale en Wallonie a pris l'initiative de réunir ses confrères autour de la question du plan accessibilité et le CAWaB doit avoir l'occasion d'exposer sa vision des choses. Les contacts se nouent aussi du côté de Bruxelles-Capitale avec le Ministre Pascal Smet qui s'est engagé à accorder une place importante aux personnes à mobilité réduite durant son mandat. La Fédération, en tant que membre du CAWaB suit et soutient donc toutes ces démarches de près.

## CENTRE POUR L'EGALITÉ DES CHANCES ET LA LUTTE CONTRE LE RACISME

En 2014, le partenariat entamé en 2013 entre le Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme et la FFSB s'est confirmé, même si de nombreux changements internes au Centre ont empêché nombre de séances de travail initialement envisagées d'avoir lieu.

Il s'agit d'améliorer la connaissance, pour les personnes sourdes et malentendantes, des implications de la loi anti-discrimination



par la transmission d'outils concrets d'information et de soutenir la diffusion des modalités existantes pour porter plainte au Centre. Pour ce faire, la FFSB a mis en place des activités qu'elle peut proposer aux associations qui ont eu ou sont susceptibles d'avoir un lien avec le Centre pour l'Egalité des Chances. Ainsi, elle a organisé à deux reprises une conférence avec le Centre sur le thème de la loi anti-discrimination (28 février et 18 octobre 2014).

Le public s'est montré à chaque fois désireux d'en savoir plus et des échanges ont eu lieu sur ce qu'est une discrimination au sens de la loi et sur la manière dont on peut signaler une discrimination au Centre. Des groupes de 4 à 5 personnes ont permis d'échanger sur les situations discriminantes que les personnes sourdes et malentendantes ont rencontrées.

Ces échanges, associés aux exemples fournis par le Centre, ont contribué à une meilleure connaissance des subtilités du champ d'application de la loi et des moyens d'actions qu'elle permet.

Les échanges ont aussi mis en lumière la difficulté éprouvée par les personnes sourdes de prendre conscience que des situations vécues très habituellement peuvent en fait être des discriminations et cela conforte la FFSB dans l'idée de continuer ses actions dans le sens entrepris.



## SENSIBILISATION DES PARLEMENTAIRES EUROPÉENS

A l'occasion de la Journée mondiale du Handicap, le 3 décembre, la FFSB a été invitée au Conseil de l'Europe pour sensibiliser les parlementaires à la déficience auditive. Cette année, les organisateurs de l'événement ont voulu innover et au lieu d'une conférence, ils ont opté pour une mise en situation concrète des parlementaires.

Des ateliers y ont été animés par des représentants de différents types de handicap et la FFSB a choisi de faire une représentation en binôme sourd-entendant afin de sensibiliser l'assemblée des parlementaires à la possibilité pour un

entendant de travailler avec une personne sourde et de mettre en exergue la synergie qui en ressort.

Le public a été très réceptif aux ateliers et de nombreuses questions ont été formulées, notamment sur la communication. Les organisateurs ont recontacté la FFSB par la suite pour lui faire part de tous les échos positifs.



# Soutien aux services d'interprétation et de traduction

## FORMATION DES INTERPRÈTES

Un baccalauréat en traduction anglais-français et LSF-français a débuté concrètement au sein de la Haute Ecole Léonard de Vinci en septembre 2014. Une dizaine d'étudiants y sont inscrits. Ce sont autant d'étudiants potentiels pour



un master en interprétation français-LSFB en septembre 2017. Avec les inscrits des années suivantes, ils formeront la prochaine génération d'interprètes français-LSFB.

Cette nouvelle formule de formation, qui répond à de grandes attentes, soulève en même temps de nombreuses interrogations. Parmi les questions que l'on se pose encore, le statut des interprètes actuels en est une, la possibilité pour eux et pour d'autres étudiants, notamment en LSF, d'accéder à ce master, en est une autre.

La cellule de pilotage du projet au sein de l'Institut Libre Marie-Haps, la cellule Traduction et Interprétation en Langues des Signes (TILS), travaille actuellement sur le projet d'une formation postuniversitaire qui serait accessible aux étudiants ou aux interprètes actuels titulaires d'un master universitaire et ayant suffisamment de prérequis pour y accéder. Ceux-ci porteront notamment sur la maîtrise de la LSF qui fera l'objet d'un test d'aptitude, mais également sur des connaissances générales. Les détails sont encore, à l'heure actuelle, totalement hypothétiques.

Non seulement la communauté sourde et malentendante est demandeuse de davantage d'interprètes de qualité, mais les interprètes actuels souhaitent aussi que leur statut soit reconnu, stable, et souhaitent être valorisés. La FFSB, en tant que Fédération, veille et veillera encore à ce que tous les projets qui vont dans ce sens aient le soutien nécessaire à leur pérennisation et répondent aux attentes de chacun.

Ces projets connaissent une évolution lente parce qu'ils sont tributaires des contextes politiques dans lesquels ils s'insèrent, ainsi que des études nécessaires à leur bonne conduite et leur validation par les autorités académiques. Néanmoins, ils ne sont pas perdus de vue, tant ils sont considérés comme prioritaires.

## STATUT DES INTERPRÈTES ET GESTION DES LISTES.

Comme elle l'a exprimé dans son mémorandum de 2014, la FFSB aspire à ce que la liste des interprètes soit gérée indépendamment des services d'interprétation eux-mêmes. Néanmoins, cette gestion n'est pas à mettre entre toutes les mains, et comme expliqué plus haut, les

réflexions qui gravitent autour du décret inclusion soulèvent aussi cette question. Les réponses viendront donc de pair avec l'évolution, à la fois de la formation des interprètes et de l'application des principes exécutifs du décret inclusion pour la Région de Bruxelles-Capitale.

## NOUVEAUX MÉTIERS DU DOMAINE DE L'INTERPRÉTATION

Aujourd'hui, de nouvelles compétences voient le jour dans le paysage des communautés sourdes et malentendantes en Belgique francophone. Il s'agit d'être en mesure d'effectuer des tâches comme:

- L'interprétation de la LSF vers des signes internationaux et vice versa. Elle peut aussi se faire d'une autre langue signée que la LSF vers une autre langue signée. On parlera ici d'interprétation multi-langues signées.

- La reformulation d'interprétation LSF. Lors d'interprétations complexes du français oral vers la LSF, pour que l'expression de la LSF soit plus compréhensible par les personnes sourdes et malentendantes, on peut faire appel à un ou deux interprètes sourds qui reformulent tout le propos en LSF de façon plus visuelle et imagée.

- La traduction entre les langues signées et les textes écrits. Elle peut s'appliquer dans une multitude de contextes. Le plus courant est la conversion d'un texte écrit vers une vidéo en LSF ou le sous-titrage en français d'une vidéo en LSF.

- L'interprétation tactile pour les personnes sourdes-aveugles.



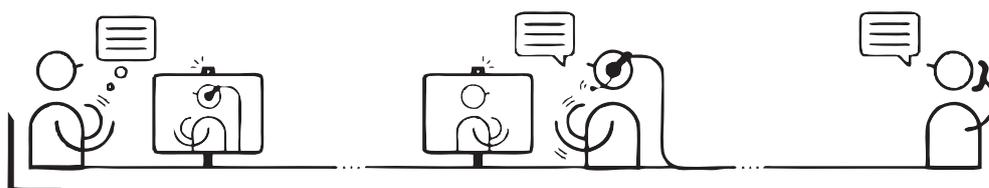
Ces compétences qui peuvent à elles-seules former des métiers à part entière, nécessitent d'être reconnues, et mieux encore, encadrées.

Face à cette nécessité de poser un cadre professionnel,

la Fondation Roi Baudouin a accordé une subvention à l'ASBL Info-Sourds de Bruxelles pour réaliser une « recherche-action » visant la reconnaissance de la fonction d'interprètes sourds en Belgique, une catégorie d'interprètes qui assument principalement ce type de tâches. Cette étude prévue en 2015 sera confiée à des professionnels sourds, avec le soutien du Service d'Interprétation pour Sourds de Bruxelles, et ce en concertation avec la FFSB. Cette recherche s'appuie sur les résultats des études sur les besoins des personnes sourdes réalisées dans le cadre de l'Observatoire de la COCOF. En effet, la nécessité de professionnels sourds fait l'unanimité.

## SERVICE DE CENTRE-RELAIS TÉLÉPHONIQUE/ VISIOPHONIE

En janvier 2015, un nouveau service de



centre-relais téléphonique/visiophonie (aussi dit VRS, l'abréviation de Vidéo Relay Service) a vu le jour au sein des services d'interprétation pour sourds de Bruxelles et de Wallonie.

Ce projet est à la fois l'aboutissement d'un long processus et le début d'un nouveau. Entre le premier prototype de VRS au Service d'Interprétation pour Sourds de Wallonie en 2007 et ce nouveau service, de nombreuses synergies se sont mises en place en Belgique francophone. Elles ont fait beaucoup de chemin, mais il en reste encore beaucoup à faire. Le rôle de la FFSB dans le processus a surtout consisté à aider les services concernés à choisir les meilleures options possibles pour le développement d'une telle offre de prestations sur le long terme, tout en tenant

compte des contraintes financières supportées par les services porteurs du projet.

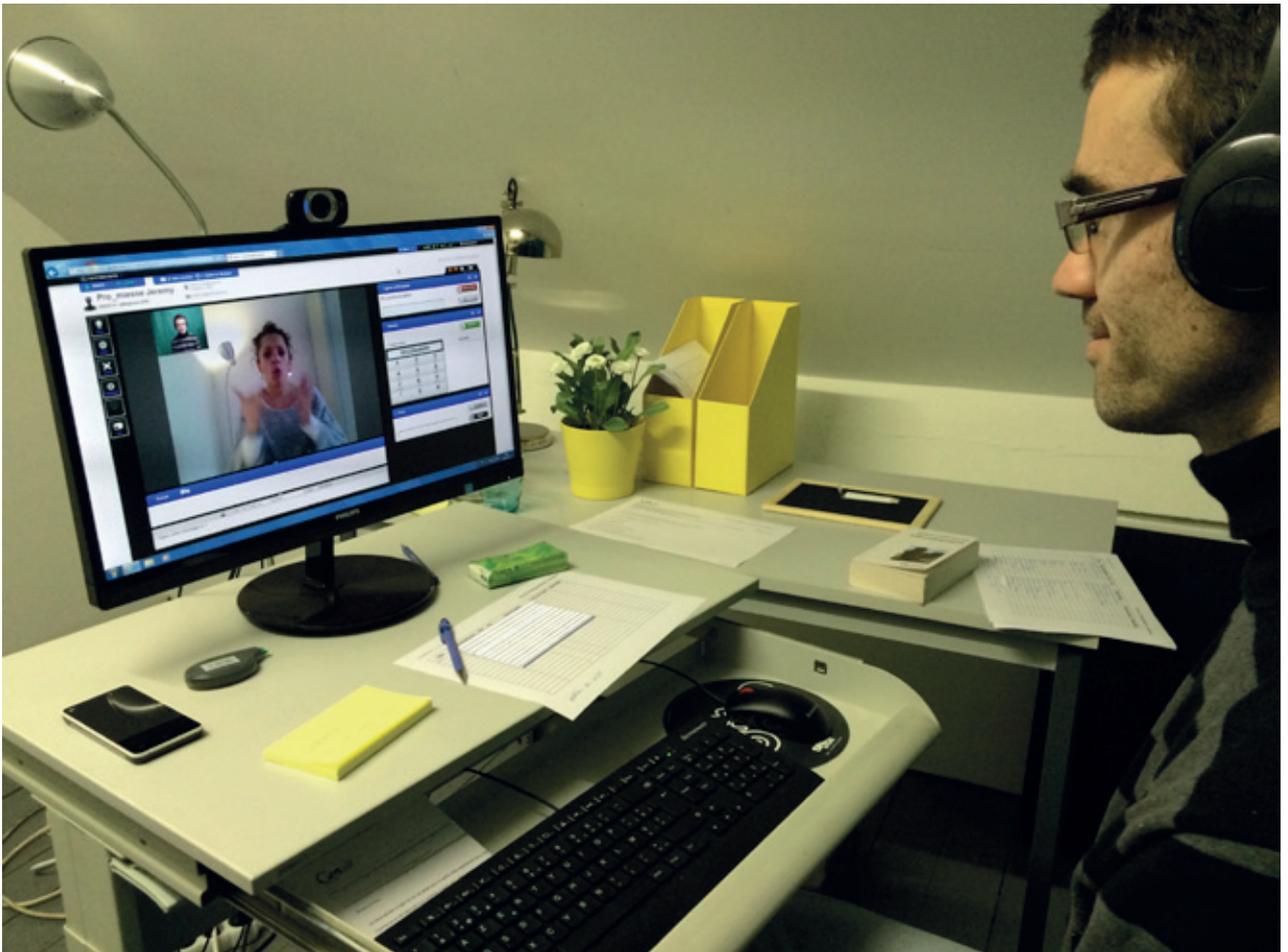
En effet, le projet de centre-relais visiophonie français-LSFB n'est pas reconnu en tant que tel par les services publics. C'est pourquoi il est en grande partie financé par des fonds privés, et ce pour une durée limitée, estimée à deux ans. Les Services d'Interprétation ne reçoivent, des pouvoirs régionaux, qu'une enveloppe limitée, destinée à couvrir l'entièreté de leurs activités. Or, le besoin en matière de centre-relais téléphonique est colossal au sein de la communauté sourde et malentendante.

Tous les principes et toutes les explications sont disponibles sur le site spécifique au service: <http://www.relais-signes.be>. Le centre-relais téléphonique/visiophonie inclut de l'interprétation français-LSFB et du texte écrit-français oral, il est donc bien accessible à toute personne sourde ou

malentendante, tous usages de communication confondus.

Sur le long terme, la FFSB souhaite que l'application de la directive européenne 2009/136/CE relative à l'accessibilité universelle des télécommunications inclue un mécanisme de financement stable et solide pour les services de centre-relais téléphonique/visiophonie ainsi que pour l'appel aux services d'urgence (voir infra). Le travail de lobbying de la FFSB ira dans ce sens à court et moyen terme.





## SERVICE D'INTERPRÉTATION À DISTANCE

Ces mêmes services qui mettent en place le centre-relais visiophonie français-LSFB, développent, en parallèle, un service d'interprétation à distance. Ce service permet à deux personnes échangeant dans la même pièce, de faire appel à un interprète qui se trouve à distance, par le biais de la visiophonie.

Le projet est en phase de test jusqu'en mars 2015 et doit devenir opérationnel durant le premier semestre de 2015. La FFSB est heureuse que ce projet voie le jour parce qu'il va non seulement répondre aux besoins des personnes sourdes mais aussi rectifier le tir d'initiatives précédemment menées en contexte de pénurie d'interprètes et qui font appel à des personnes sous-formées en interprétation français-LSFB.

La FFSB a dès lors interpellé de nombreuses organisations qui souhaitent être accessibles sur la possibilité de

collaborer étroitement avec les services d'interprétation à distance en plus de l'interprétation in-situ, souvent déjà pratiquée, mais plus chronophage pour l'interprète (vu les déplacements nécessaires) et par conséquent bien plus contraignante. Parmi lesquels : l'hôpital de Charleroi et son service de médiation/interprétation à distance, la ville de Charleroi et son service Handicontact qui assure des tâches d'interprétation au sein même de la commune, le Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme qui doit se doter d'un service de recueil de plaintes accessibles par les personnes sourdes et malentendantes, le SPF Finances qui veut aussi rendre son service d'aide au remplissage de la déclaration de l'Impôt Personnes Physiques accessible. D'autres initiatives de collaboration commencent aussi déjà à voir le jour.

# Accroissement de l'accessibilité des services

## ACCESSIBILITÉ DES SERVICES D'URGENCE

La FFSB a conseillé le Service Public Fédéral Intérieur durant l'année 2014, pour la mise en place et la diffusion du projet pilote qui consiste à rendre les services d'urgence accessibles par SMS. Le SPF Intérieur a coordonné une série de rencontres où étaient présents : les services de la police, les services des pompiers, les services hospitaliers, la FEVLADO, l'asbl Télécontact et la FFSB.

Le projet pilote existant, tel qu'il a été lancé en février 2015, est l'aboutissement d'un consensus entre les contraintes techniques et financières des services d'urgence actuels et les ambitions des associations représentatives des personnes sourdes dont la FFSB.

A l'heure actuelle, puisque les plateformes



techniques des services d'urgence ne le permettent pas, les numéros d'urgence ne sont toujours pas accessibles en tant que tels. Mais il est désormais possible de faire appel aux services d'urgence moyennant la récupération de numéros spécifiques auprès du Ministère de l'Intérieur, lesquels permettent d'envoyer un SMS d'urgence soit pour la police soit pour les pompiers et l'ambulance.

La FFSB a contribué à créer des outils de communication de ce projet à destination du public cible, (c'est-à-dire, personnes sourdes et malentendantes et personnes présentant des troubles de la parole), notamment une brochure d'information, diffusée en février 2015 ainsi qu'une vidéo explicative en LSF.

La FFSB souhaite aujourd'hui que le projet pilote existant



fasse l'objet d'évaluations et que les services d'urgence deviennent encore plus largement accessibles, De plus, ils font aussi partie de l'ensemble des télécommunications qui doivent être accessibles par l'écrit et par la langue des signes. Ainsi, elle va aussi orienter son lobbying dans ce sens, à l'instar des services de centre-relais téléphoniques comme expliqué plus haut.

## ACCESSIBILITÉ DES SYSTÈMES D'ALERTE EN CAS DE CRISE – BeAlert

En situation d'urgence, une alerte rapide de la population est cruciale. Dans le cadre d'une modernisation des canaux d'alerte et d'information de la population, un système informatisé, automatisé et moderne a été mis en place par le Centre de Crise du Service Public Fédéral Intérieur.

Ce système inclut l'envoi de SMS : les personnes sourdes et malentendantes



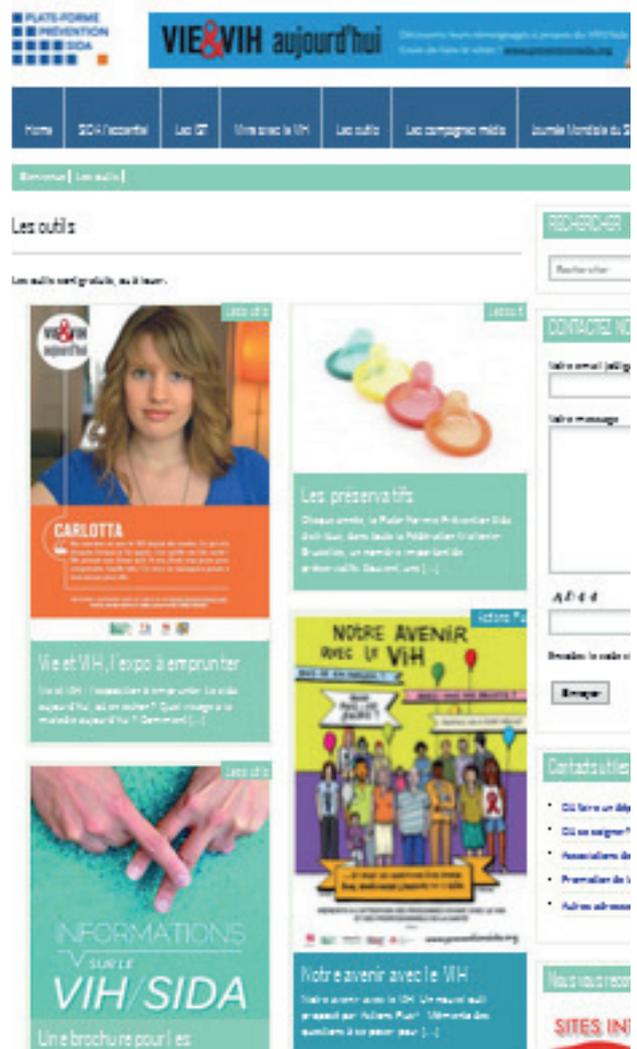
peuvent, au même titre que les personnes entendant, remplir un formulaire pour recevoir un SMS les prévenant qu'il y a une alerte générale.

Le ministère de l'Intérieur souhaitait informer les personnes sourdes et malentendantes. La FFSB et la FEVLADO se sont positionnées comme conseillères de référence pour les parties francophones et flamandes du pays. Une page Internet consacrée à BeAlert a été mise en place par le Ministère de l'Intérieur. La FFSB a suggéré et réalisé l'ajout d'une capsule vidéo en LSFB avec des sous-titres en français. Elle a

aussi diffusé l'information et actualisé ses ressources en ligne concernant l'accès aux services d'urgence. <http://tinyurl.com/BeAlert2014>

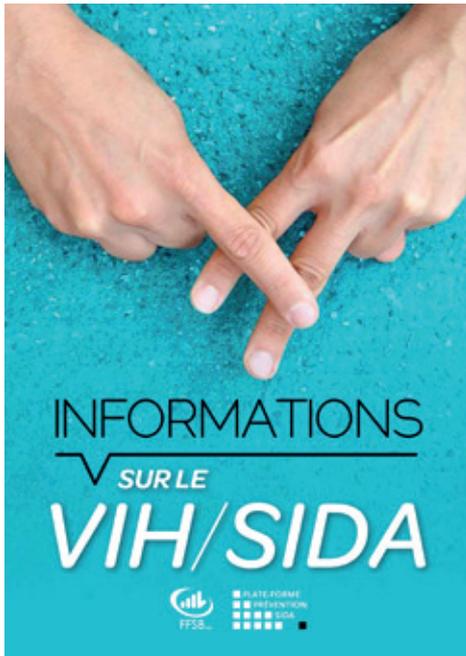
## ACCESSIBILITÉ DE L'INFORMATION SUR LE SIDA

Constatant que beaucoup de personnes sourdes ont encore une connaissance très vague du SIDA, de la maladie, de ses modes de transmission, de ses traitements, et de la façon dont on peut vivre avec,... la FFSB



s'est associée à la Plateforme Prévention SIDA afin de réaliser une nouvelle brochure accessible aux personnes sourdes et malentendantes.

Ses contenus ont été travaillés en suivant les nouvelles connaissances sur le SIDA apportées par la Plateforme Prévention



personnes sourdes, elle est aussi disponible gratuitement auprès de la Plateforme Prévention SIDA et auprès de la FFSB depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2014, que ce soit sous format papier ou document pdf sur les sites Internet : <http://www.ffsb.be/publications-ffsb> .

La réalisation d'une version en langue des signes a aussi été prévue, bien qu'elle n'ait pas encore été planifiée (le problème du manque de traducteurs professionnels est récurrent et reste un frein important pour ce type de projets). Cependant, la brochure sera distribuée durant la Pride de mai 2015. Les contacts le permettant sont déjà noués.

SIDA et sur base des avis critiques à l'égard d'une fort ancienne brochure réalisée par un groupe de travail associatif intitulé « Signons Info Sida » aujourd'hui dissout. Ces avis critiques ont été formulés par des personnes sourdes et malentendantes au cours d'un atelier organisé par la FFSB dès le début du projet.

La brochure, qui est le résultat de nombreuses recherches en amont, est très visuelle : ses dessins ont été réalisés par le Centre Francophone de la Langue des Signes (CFLS) et elle a été mise en page par un graphiste sourd. Un signaire du CFLS y est repris et elle est rédigée dans un français simple.

Pour la faire connaître auprès du public sourd, la FFSB a réalisé plusieurs capsules vidéo et elle été présentée lors de la conférence de presse de la Journée Mondiale de la lutte contre le SIDA, puis distribuée le 1<sup>er</sup> décembre 2014.

Diffusée dans les maisons médicales, les hôpitaux, les plannings familiaux, les foyers et associations de ou pour

**De QUOI est fait le SANG ?**

plaquettes, plasma, globules rouges, globules blancs, T4

**Le VIH et le sida, c'est quoi ?**

**Séronégatif** → pas de virus VIH dans le corps.

**Séropositif** → présence du virus VIH dans le corps.

**Le virus détruit les globules blancs** qui nous protègent contre les microbes.

La personne ne se sent pas malade et beaucoup de personnes ont le virus mais ne le savent pas. **CAR ON NE VOIT RIEN.** Mais le virus se multiplie et détruit de plus en plus de globules blancs. Après plusieurs années, la personne va devenir malade.

**A quoi servent les médicaments ?**

**Les traitements anti-VIH empêchent le VIH de se multiplier.** En bloquant leur reproduction, le corps pourra se défendre contre les maladies. Mais les traitements n'arrivent pas à éliminer complètement le virus : il en reste toujours dans le corps.

Les médicaments réduisent le nombre de virus VIH dans le sang et les liquides du corps (sueur, salive, lait maternel, sang). S'il n'y a presque plus de VIH dans le corps, ils se transmettent presque plus.

**Attention : ON NE GUÉRIT PAS ! Et il faut prendre les médicaments tous les jours.** Grâce à eux, les personnes séropositives vivent de plus en plus longtemps.

Se protéger, prévenir les partenaires, employer un préservatif masculin ou féminin et ne pas partager de matériel d'appartenance sexuelle.

## Liège Airport : sensibilisation du personnel aux voyageurs sourds

Jeudi, 23 Octobre 2014 16:36



### ACCESSIBILITÉ DES AÉROPORTS

En 2013, l'Association des Parents d'Enfants Déficiants Auditifs (APEDAF) a collaboré avec la FFSB pour réaliser une brochure intitulée « Itinéraire d'un voyageur sourd ». La brochure terminée et imprimée, nous avons poursuivi la collaboration pour sensibiliser le personnel des aéroports de Belgique francophone. L'APEDAF a pris le soin de solliciter ce personnel par courrier. Seule une réponse a été positive. C'est ainsi que la FFSB et l'APEDAF ont sensibilisé une partie du personnel de l'aéroport de Liège durant une demi-journée, le 22 octobre 2014. La presse a couvert l'événement. Un reportage a été réalisé par la RTC :

<http://tinyurl.com/AerportLiege2014>

### ACCESSIBILITÉ DES SERVICES D'AIDE AU REMPLISSAGE À LA DÉCLARATION À L'IMPÔT DES PERSONNES PHYSIQUES (IPP)

La FFSB a été contactée à plusieurs reprises par des particuliers sourds et des associations en rapport avec la communauté sourde, se plaignant du manque d'accès en matière de communication, des permanences du Service Public Fédéral Finances qui aident les citoyens à remplir leur déclaration d'impôts. Le souhait exprimé était celui d'une communication en LSF.

Dès lors, à sa demande, le SPF Finances a organisé une rencontre en octobre 2014 entre la FEVLADO, la FFSB, l'asbl Info-Sourds de Bruxelles (son service social, son service d'accompagnement, son Service d'Interprétation pour Sourds de Bruxelles), le SAHMO d'Arlon et le Service d'Interprétation pour Sourds de Wallonie. A cette occasion, les organisations présentes ont pu échanger sur les besoins et les attentes de la communauté sourde.

Cette rencontre s'est poursuivie par une collaboration étroite entre le SPF Finances et la FFSB pour approfondir les attentes exprimées et négocier

les moyens à mettre en place en terme d'accessibilité : un budget a été approuvé et il est prévu que le projet se poursuive sur, d'une part, une sensibilisation des agents du SPF Finances et d'autre part, la mise en place effective de séances d'aide au remplissage de la déclaration d'impôts spécifiques pour les personnes sourdes et malentendantes avec interprétation en LSF. L'interprétation sera assurée in situ ou à distance suivant un calendrier préétabli. Ainsi, le SPF Finances participe à l'heure où nous rédigeons ces lignes, à la phase-test des services d'interprétation à distance du centre-relais visiophonie.

La diffusion du projet est aussi prévue en collaboration entre le SPF Finances, la FFSB et la FEVLADO.

### ACCESSIBILITÉ DE LA BANQUE BNP PARIBAS-FORTIS

Au même titre que d'autres associations œuvrant dans le domaine du handicap, la FFSB a été conviée le 9 octobre 2014 par la banque BNP Paribas-Fortis à une table de conversation pour exprimer les besoins et les attentes que nous pouvions formuler en tant que client auprès de l'organisme.

Avec ces associations partenaires, elle a eu l'occasion d'y dresser un état des lieux de l'accessibilité actuelle de la banque et d'y émettre des suggestions et des recommandations en vue d'améliorer

l'accueil de la clientèle sourde et malentendante. Cette démarche s'est effectuée sous la forme d'un travail préparatoire en sous-groupes suivi d'un rapport en plénière des propos émis.

A ce jour, la FFSB entretient toujours un dialogue avec la banque BNP Paribas-Fortis en vue d'améliorer l'accueil des personnes sourdes et malentendantes.

## ACCESSIBILITÉ DE LA STIB

La STIB a convoqué la FFSB pour une rencontre le 6 juin 2014 afin de récolter les avis des usagers sourds et malentendants



sur l'accessibilité de leurs services.

La FFSB a donc mis en place un atelier avec le public sourd et malentendant. Par le biais d'images représentant des mises en situations, le public a été invité à partager ses expériences et à exprimer ses suggestions d'améliorations.

Suite à cette animation, un rapport a été réalisé et remis au Collectif Accessibilité Wallonie-Bruxelles pour une prise en charge globale des revendications pour le secteur des transports en commun, ainsi qu'à une personne de contact de la STIB.

## PROJET DE RÉALISATION DE FICHES D'INFORMATION SUR L'ACCESSIBILITÉ POUR PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

En 2015, la FFSB va mettre une grande partie de son expertise sur l'accessibilité des personnes sourdes et malentendantes sous forme de brochures. L'objectif est de disposer de supports d'information clairs et précis quant aux moyens à mettre en œuvre lorsqu'un service ou une organisation quelconque souhaite se rendre accessible. Ces brochures seront compilables entre-elles pour fournir une information précise et approfondie en adéquation avec chaque cas de figure. Des fiches d'information spécifiques seront retenues. Pour en citer quelques-unes: le travail, l'utilisation des interprètes, les transports, les lieux d'accueil, les espaces culturels (les théâtres, les musées, les cinémas,...), les soins de santé, etc. La FFSB a acquis aujourd'hui suffisamment de connaissances pour savoir précisément quelle est l'information à fournir.

# Accompagnement de la petite enfance, de l'enseignement, et soutien à la jeunesse

## PRISE EN CHARGE MULTIDISCIPLINAIRE DES ENFANTS SOURDS ET DE LEURS PARENTS



En vue d'améliorer la prise en charge multidisciplinaire des enfants sourds et malentendants, la FFSB a réalisé, le 3 mai 2014, à l'attention d'étudiants éducateurs à la Haute Ecole Provinciale Hainaut Condorcet, une animation de présentation et de réflexion les invitant à porter un regard social et moins médical sur la surdité.

La FFSB estime que l'enjeu réside dans la démythification de la déficience auditive et elle estime que les futurs professionnels du secteur doivent pouvoir bénéficier d'une

approche pluraliste dans les informations qui leur sont transmises.

Il s'agit donc, par le biais de ces animations de sensibilisation, de transmettre le bagage nécessaire à une compréhension de la surdité, mais aussi de son contexte socio-culturel.

Dans cette perspective, la FFSB a tiré les leçons de cette animation pour entamer une réflexion plus structurée et globale sur la mise en place de ce genre de sensibilisations. Cette réflexion est inscrite dans l'étude de faisabilité pour la promotion de l'usage de la LSFB pour les bébés sourds, présentée ci-après.

## ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA PROMOTION DE L'USAGE DE LA LSFB POUR LES BÉBÉS SOURDS

Beaucoup de parents sont démunis lors de l'annonce de la surdité de leur enfant, annonce qui est souvent faite dans un contexte médical. Si des structures de prise en charge existent, les parents ne sont pas systématiquement informés des bienfaits de l'utilisation des langues signées pour le développement cognitif et social de leur enfant.

La prise en charge actuelle est principalement orientée sur la rééducation fonctionnelle de l'ouïe et sur l'apprentissage de la parole.

Que cette prise en charge ait lieu n'est pas un problème en soi, ce qui l'est, c'est que cela se fasse encore trop souvent au détriment de l'apprentissage des langues signées, entraînant de lourdes conséquences pour l'enfant sur le long terme, même si celui-ci évolue a priori bien et fait preuve de beaucoup d'adaptabilité.



Les problématiques soulevées sont les suivantes :

- Trop peu de parents ont accès à l'information existante, constat également validé par l'Association des Parents d'Enfants Déficieux Auditifs (APEDAF).
- Les parents doivent rogner sur leurs temps de congés pour apprendre la LSF. C'est un obstacle important.
- Il y a trop peu de possibilités de cours de LSF adaptées au rythme et aux contraintes de la parentalité.
- Il n'existe pas de centralisation de l'information disponible pour les parents, ni des structures pouvant conseiller et accompagner ces parents.

La FFSB a donc trouvé une subvention en 2014 pour réaliser une étude de faisabilité pour, à la fois, évaluer la mise en place de supports en ligne centralisant l'information nécessaire aux parents, et pour trouver des solutions polyvalentes et confortables leur permettant d'apprendre la LSF. L'étude, qui a été confiée à un expert indépendant a démarré début 2015.

## ENSEIGNEMENT

A l'instar de la World Federation of Deaf (WFD), la Fédération se positionne encore et toujours en faveur d'un enseignement bilingue français-LSFB, et ce de préférence suivant une formule scolaire inclusive qui intègre des groupes d'enfants sourds à des groupes d'enfants entendants.

Actuellement, le modèle belge qui répond le mieux à ces conditions est celui des classes bilingues de l'école Sainte-Marie à Namur où les enfants sourds évoluent, dès leur plus jeune âge dans le français et dans la LSF, apprenant à passer d'une langue à l'autre en toute aisance. Hélas, le projet n'est encore reconnu et subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles que jusqu'au terme du 1<sup>er</sup> degré. La FFSB a soutenu toutes les initiatives éclairées de l'asbl Ecole et Surdité dans le sens d'une meilleure reconnaissance.

En faveur de l'éducation, la FFSB a aussi interpellé le comité de suivi de l'application de la Convention de l'ONU en Belgique lors de la rencontre à Genève en septembre 2014. Il a été rappelé qu'en infraction à la Convention, actuellement,

les élèves sourds et malentendants qui suivent une scolarité ne bénéficient pas d'une couverture totale des coûts liés à l'interprétation. Il en va de même pour la reconnaissance aux formes de soutien scolaire complémentaires comme les aides pédagogiques.

L'ONU a attiré l'attention de la Belgique sur ce point et il figure dans la liste des recommandations qu'elle lui a adressées.

## FFSB-JEUNES, FÉDÉRATION DE JEUNES

La FFSB a une section jeunesse qui fédère elle-même la jeunesse sourde francophone de Belgique pour défendre ses intérêts sociaux, culturels et politiques auprès des différents niveaux de pouvoir : la FFSB-Jeunes.

La FFSB-Jeunes est une section autonome de la FFSB. Cette autonomie d'action permet aux jeunes qu'elle fédère de prendre leur place et de générer des initiatives qui n'auraient pas nécessairement été prises par les associations ou les organisations qui restent sous le joug de nombreuses contraintes structurelles. Néanmoins la FFSB veille à ce que les actions de la FFSB-Jeunes aient des répercussions positives sur l'ensemble des communautés sourdes et malentendantes et sur la société en général. C'est donc en quelque sorte une section qui est à la fois en roue libre et qui reste sous le regard bienveillant de la FFSB. Dans l'autre sens, la FFSB-Jeunes dispose aussi d'un droit d'expression et de vote à l'Assemblée générale de la Fédération, ce qui permet à la Fédération de rester tenue de répondre aux attentes des jeunes.

Financièrement, la FFSB-Jeunes fonctionne aussi de manière autonome, excepté lorsqu'elle prend une part active à des projets ponctuels plus conséquents, lesquels sont alors assumés

financièrement et justifiés par la FFSB.

Dans les faits, la FFSB-Jeunes collabore étroitement avec les clubs des jeunes sourds et ses membres individuels et relaie l'information, au niveau francophone, des initiatives européennes et internationales pour les jeunes sourds, notamment les camps de rencontres et de vacances de l'European Union of the Deaf Youth (EUDY) et la World Federation of Deaf Youth Section (WFDYS). Plus globalement, elle cherche indirectement à émanciper la jeunesse sourde et à la sensibiliser à l'importance d'être active dans la société, active de sa propre vie.

La FFSB inclut très régulièrement la FFSB-Jeunes dans les activités qui impliquent les personnes sourdes et malentendantes. Cette dernière y participe aussi pro activement. Non seulement le réseau de la FFSB-Jeunes permet à la FFSB d'atteindre un public qui se sent moins concerné par les actions plus complexes et abstraites de la Fédération mais cet échange met de cette façon en œuvre des liens intergénérationnels très importants au sein de la communauté sourde et malentendante et du tissu associatif en général.

Pour l'année 2014, la FFSB-Jeunes a donc poursuivi ses objectifs habituels. Elle a, d'une part, uni les clubs des jeunes et, d'autre part, s'est constituée en tant que délégation belge francophone pour





En tant que co-délégation de l'EUDY avec son homologue flamande, la Jong-Fevlado, la FFSB-Jeunes a participé activement en 2014 à la mise en place du camp de l'EUDY Junior qui a eu lieu en Belgique en juillet : réunions, récolte de fonds via des fêtes organisées, recherche de participants,... Elle s'est aussi représentée aux assemblées générales de l'EUDY et de la Jong-Fevlado.

l'EUDY et la WFDYS.

Dans son travail d'unification, elle a organisé des rencontres avec les clubs et leurs membres qui lui ont permis une fois de plus de cerner les besoins éprouvés et de mettre en commun l'ensemble des activités organisées par les jeunes, que ce soient les activités mises en place par la FFSB-Jeunes elle-même ou les activités des clubs.



Sur le long terme, la FFSB-Jeunes souhaite être reconnue comme organisation de jeunesse à part entière. Elle ne perd pas cet objectif de vue et souhaite le remettre à l'ordre du jour en 2015.

Les activités jettent des ponts entre les jeunes francophones (forum des jeunes le 25 janvier, grand jeu «Namur Express» le 11 octobre, conférence sur la théorie du crabe le 18 novembre, bal masqué en 2015...) lesquels étaient autrefois davantage rattachés uniquement à l'un ou l'autre club. La FFSB-Jeunes participe aussi aux activités organisées par des clubs (30 ans du CJSMT, International Deaf Love Sign Party du CJSB,...).

# Soutien à l'emploi et à l'insertion professionnelle

Le Service spécifique de la FFSB qu'est le Service d'Aide à la Recherche d'un Emploi en Wallonie (SAREW) a pour mission l'intégration professionnelle des personnes sourdes ou malentendantes. Dans cette perspective, un accompagnement intensif et adapté est proposé par le biais de suivis individualisés.

Ceux-ci s'organisent en phases modulables suivant le statut du bénéficiaire :

- Mobilisation sociale et professionnelle
- Orientation professionnelle
- Recherche active d'emploi
- Intégration et maintien dans l'emploi

L'accompagnement comprend une part importante de soutien aux démarches administratives, particulièrement dans le cadre des nouvelles mesures d'activation des chômeurs en situation de handicap.

Le projet est développé en régions liégeoise et namuroise et est porté par une équipe d'agents d'insertion professionnelle spécialisés dans le domaine de la surdité et pratiquant couramment la langue des signes de Belgique francophone. Bénéficiant d'une expérience de plus de dix ans, le projet est ancré dans un réseau de collaborations confirmées avec les acteurs de l'insertion professionnelle et les administrations locales compétentes dont l'Awiph et le Forem. L'ensemble du projet est conçu en articulation avec un groupe de partenaires actifs dans le réseau « Surdité » en vue d'une offre de service globale intégrant notamment l'accompagnement vers et dans l'emploi (SAREW), l'intégration sociale (asbl l'Epée), l'interprétation en langue des signes (asbl l'Epée et le SISW).

Le SAREW est actif grâce aux soutiens de la Région wallonne et du Fonds social européen. Ses actions ont aussi été soutenues dans le cadre de projets

spécifiques menés en partenariat avec le FOREM comme les programmes intensifs d'orientation professionnelle, ainsi qu'avec CAP 48 pour la transition des jeunes vers la vie active.

Ces soutiens permettent l'accompagnement de plus de cent bénéficiaires régulièrement inscrits et suivis annuellement.

Néanmoins, ce type d'accompagnement, ne peut, isolément, être efficace sans une série d'actions bien concrètes. Voici quelques actions clefs du SAREW en 2014.

## NOUVELLE POLITIQUE D'ACTIVATION DES CHÔMEURS (ONEM)

Les services de l'Onem sont désormais davantage accessibles grâce aux interpellations du secteur de la surdité pour la prise en charge de l'interprétation en langue des signes dans le cadre des convocations des demandeurs d'emploi.

Le paradoxe des politiques d'activation entrées en vigueur en 2012, par rapport au contexte de l'emploi pour les personnes en situation de handicap, a aussi amené le SAREW à contribuer étroitement aux interpellations vers l'ONEM. Une carte blanche a été co-signée et envoyée à la presse conjointement avec d'autres organisations du secteur du handicap : <http://www.ffsb.be/node/1350>.

## EMPLOI DANS LE SERVICE PUBLIC

Le taux d'emploi des personnes en situation de handicap dans le service public reste insuffisant. Des rencontres avec le SELOR se sont tenues pour réfléchir à cette problématique et dégager des pistes d'amélioration.

Ces rencontres se sont concrétisées par

une participation du SAREW au Salon Handicapable en avril 2014 et par la rencontre de responsables du groupe Diversité au sein du Service Public Fédéral.

## AUTRES ACTIONS DE SENSIBILISATION

Les actions de sensibilisation et d'informations du public sur la surdité restent indispensables. Au niveau de l'insertion professionnelle, les conseillères-emploi du SAREW mènent régulièrement ce travail de sensibilisation auprès des employeurs, des organismes de formation et des administrations.

Ainsi, outre sa participation au salon Handicapable et aux DuoDays de l'AWIPH, le SAREW a aussi rencontré la Fédération des centres de formation de l'AWIPH pour sensibiliser aux difficultés d'accès à la formation pour ses bénéficiaires.

## ORGANISATION DE SÉANCES COLLECTIVES DE RÉFLEXION « COMMENT SENSIBILISER SON ENTOURAGE PROFESSIONNEL À LA SURDITÉ »

Le SAREW a mis en place à l'attention de ses bénéficiaires et en collaboration avec le service éducation permanente de la FFSB des séances collectives de réflexion sur le thème « sensibiliser son entourage professionnel à sa surdité ».

L'action part du constat que les personnes qui sont intégrées au sein de leur emploi doivent aller au-delà des aides à l'insertion pour devenir actrices de leur propre maintien à l'emploi en sensibilisant leur entourage. Les activités d'éducation permanente ont aidé les bénéficiaires à prendre conscience du rôle important qu'ils ont à jouer dans le processus.

## SUIVI DE PLAINTES AUPRÈS DU CENTRE POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Le SAREW a effectué le suivi d'un certain nombre de plaintes pour des situations de discrimination rencontrées par ses bénéficiaires. D'autre part, il a aussi

fourni son expertise pour analyser des plaintes reçues au Centre pour l'Égalité des Chances. En effet, il peut être difficile pour le Centre, expert dans la gestion des plaintes en général, de fournir une analyse détaillée d'une situation pour déterminer s'il s'agit bien d'une discrimination au sens de la loi. La collaboration entre le Centre, la FFSB et ses services va aussi dans ce sens.

## BÉNÉFICIAIRES D'ALLOCATIONS « HANDICAP »

Comme tous ceux qui suivent la FFSB de près le savent, Monsieur Philippe Courard, Secrétaire d'Etat en charge de la personne handicapée lors de la précédente législature, avait entamé une réforme du système d'évaluation des personnes handicapées dont elles dépendent pour percevoir leurs allocations. Les nouvelles du projet sont les suivantes : la Katholieke Universiteit Leuven a réalisé une étude permettant une réforme du système d'évaluation existant des personnes handicapées. Cette étude, lorsque nous rédigeons ces lignes, est en attente d'une traduction en français. La Commission Nationale Supérieure des Personnes Handicapées doit ensuite l'analyser et puis recontacter le gouvernement pour que l'application de la réforme puisse se mettre en place. La FFSB restera attentive au processus jusqu'au bout.

# Promotion culturelle et reconnaissance sociale



## JOURNÉE MONDIALE DES SOURDS

La Journée Mondiale des Sourds est célébrée en septembre par les communautés sourdes dans le monde entier. C'est un rendez-vous incontournable et culturellement important pour elles. La Fédération l'organise chaque année dans la partie francophone du pays et toujours dans une ville différente. Elle rassemble en moyenne 1500 personnes et plus d'une quarantaine d'associations spécifiques.

Elle s'est déroulée à Charleroi en 2014 et la Fédération l'a mise sur pied en collaboration avec l'Association des Sourds et Malentendants de Charleroi (ASMC). Ainsi, la ville de Charleroi accueillait la JMS le samedi 27 septembre 2014 au Charleroi Espace Meeting Européen (CEME) grâce aux appuis de la Ville de Charleroi, de leur service Handicontact et de la Province du Hainaut.

La Journée Mondiale des Sourds (JMS) poursuit

deux objectifs. Tout d'abord il s'agit d'organiser le grand rassemblement, à la fois culturel, associatif et festif de la communauté sourde et malentendante francophone. C'est l'occasion de se rencontrer, de tisser des liens, de créer ou de renforcer les synergies entre associations. Par ailleurs, les conférences que la FFSB organise poursuivent un but d'apprentissage et de réflexion. Les débats et les discussions qui s'en suivent sont l'occasion d'analyser la situation, de réfléchir à des actions à mener. C'est aussi l'occasion de constater les évolutions et les manquements.

Ainsi, l'événement rassemble tant les personnes sourdes que les associations actives dans le domaine de la surdité. Chaque association y dispose d'un stand lui permettant de diffuser des informations qui la concerne (activités, publications, formations, services).

D'autre part, il s'agit de sensibiliser le grand public, qui est aussi entendant. La JMS permet de rendre la surdité visible et de la faire exister sur place publique. Le maître-





mot est bien « sensibilisation » et en 2014, la sensibilisation locale s'est étalée du 10 au 27 septembre.

Ainsi, outre l'information délivrée par les stands le jour-même, des animations et des conférences ont aussi lieu durant la semaine. Elles permettent de découvrir la culture sourde et la langue des signes sous différents aspects. La JMS permet aussi de faire comprendre aux personnes entendantes quelles sont les difficultés rencontrées quotidiennement par les personnes sourdes et malentendantes. L'objectif est, in fine, de favoriser l'intégration sociale, culturelle et professionnelle des personnes sourdes.

Les conférences que la FFSB organise sur place sont toujours bilingues. Données en langue des signes de Belgique francophone, elles sont interprétées en français oral, et vice versa. C'est donc aussi l'occasion pour la communauté sourde d'avoir accès à un événement qui leur est totalement accessible.

Cette année, une attention particulière a été accordée au sport, en tant que pilier de l'héritage culturel des personnes sourdes et malentendantes. En effet, c'est au travers des activités sportives que ces personnes se sont regroupées, au fil de l'histoire, pour poser

les bases de leur langue, de leur culture et de leur communauté.

Comme chaque année, la FFSB a choisi un parrain pour la Journée Mondiale des Sourds. Tandis qu'elle était à la recherche d'un parrain sportif, c'est Jean-Pierre Fauconnier, un cycliste hainuyer professionnel sourd qui a répondu positivement à l'invitation. Il a participé aux Deaflympics, jeux olympiques pour Sourds, à Sofia, en Bulgarie, en 2013. Ce type de parrainage a pour objectif d'attirer l'attention sur des personnes sourdes talentueuses, célèbres ou qui réalisent des prouesses inattendues ou inconnues du grand public ou même de personnes sourdes et malentendantes.

L'intégralité du programme de la Journée Mondiale des Sourds qui a été diffusé largement durant sa période de promotion étant consultable via : <http://ffsb.be/programme-jms> , vous trouverez seulement ci-après quelques remarques sur les actions propres à l'édition de 2014 :

#### CONFÉRENCES SUR L'IDENTITÉ SOURDE ET LE DÉVELOPPEMENT PERSONNEL DE LA PERSONNE SOURDE OU MALENTENDANTE

La FFSB a orienté ses conférences pour le grand public par des interventions qui démontrent l'importance de prendre en compte le développement personnel et identitaire de la personne sourde





## CONSEILS À LA VILLE CHARLEROI

L'organisation de la Journée Mondiale des Sourds à Charleroi a permis à la FFSB d'entrer en contact avec l'administration de la commune de Charleroi. Celle-ci était en train de rendre son service population accessible aux personnes sourdes et malentendantes via le Handicontact de Charleroi.

La FFSB a interpellé la commune de Charleroi sur l'importance de différencier la fonction d'interprète LSFb-français de la fonction de conseiller handicontact ou de conseiller communal qui informe les gens directement en LSFb, que ce service soit accessible in situ ou à distance par vidéoconférence.

Elle a rappelé la nécessité d'évaluer périodiquement l'aménagement mis en place et de collaborer avec le Service d'Interprétation pour Sourds de Wallonie, notamment son service de centre-relais et d'interprétation à distance, lesquels étaient alors en devenir opérationnel.

La commune de Charleroi s'étant montrée favorable à l'évolution de l'aménagement mis en place pour répondre au mieux aux besoins des personnes sourdes et malentendantes, la FFSB a accepté de réaliser une capsule vidéo neutre, en LSFb et sous-titrée en français pour informer les personnes sourdes et malentendantes de l'existence d'un service de conseil en LSFb.

et malentendante. Elle souhaite aussi démontrer par-là que le prendre en compte dans leur prise en charge n'est pas incompatible avec la mise en place de solutions techniques comme l'appareillage ou une prise en charge médicale. Les deux étant même complémentaires. Néanmoins la Fédération estime que les moyens alloués pour l'épanouissement personnel peuvent légitimement primer sur les moyens alloués à la réparation de ce qui est encore trop considéré sous l'angle exclusivement pathologique.

## PROMOTION ET RETOMBÉES MÉDIATIQUES

La JMS étant un événement d'envergure pour la FFSB, il va de soi que la FFSB en fait parler et que les moyens de promotion à sa disposition sont tous déployés. Affiches, brochures-programmes, flyers, site Internet, réseaux sociaux, sites événementiels ordinaires, communaux et du secteur du handicap font partie de la panoplie de communication de la FFSB.

La presse est aussi conviée à s'intéresser de près à l'événement, à relayer l'information et à creuser les thématiques abordées. Ainsi, la page presse du site Internet de la FFSB est mise à jour chaque année. Vous pouvez y consulter les articles et les reportages réalisés dans le cadre des Journées Mondiale des Sourds : <http://ffsb.be/presse-ffsb>.



Dans le cadre de l'organisation de la Journée Mondiale des Sourds 2015, labellisée projet Mons 2015, la FFSB a noué en 2014, une relation étroite avec le comité chargé de mettre en place les projets Mons 2015 afin de conseiller ceux-ci sur : l'intérêt de mettre en œuvre une démarche d'accessibilité ; la conception et la mise en place d'une telle démarche ainsi que le niveau de qualité exigible.

### ÉCHANGES AUTOUR DE L'« IDENTITÉ SOURDE »

Comme expliqué plusieurs fois dans ce présent rapport, la FFSB souhaite encourager la coexistence des regards sociaux, culturels et médicaux de la surdité en lieu et place d'une vision exclusivement pathologique. Ce positionnement s'inscrit dans une démarche d'amélioration de la qualité de la prise en charge des enfants et des adultes sourds, mais aussi dans une démarche de valorisation de la personne sourde ou malentendante en tant que telle, avec ses capacités, ses forces et le



gain qu'elle peut apporter à la société.

Pour ce faire, elle développe donc aussi nombre d'animations dont l'objectif est de conscientiser les personnes sourdes et malentendantes à la notion de bien-être, prenant en compte l'existence intrinsèque d'une identité propre aux personnes sourdes. Tandis que d'autres visent à permettre aux personnes entendant de comprendre cette identité.

- La FFSB a été interpellée par la Haute Ecole Provinciale Hainaut Condorcet pour présenter la culture sourde le 3 mai 2014 : son histoire, sa richesse, ses représentations, son évolution au fil du temps. La présentation s'est poursuivie avec des échanges très riches de sens : les élèves ont mis leur vécu et leurs interrogations en commun et en ont discuté avec les animateurs de la FFSB.

C'est ce type d'animation de terrain qui permet aux animateurs de la FFSB de développer une conscience aigüe des ressentis des élèves de l'enseignement spécialisé et de soulever la nécessité de se pencher sur les limitations que présentent les modèles éducatifs habituellement en cours dans l'enseignement des personnes sourdes et malentendantes.

- L'Association des Parents d'Enfants Déficients Auditifs (APEDAF) a réalisé en 2013 une brochure intitulée « Qui suis-je ? », laquelle a été traduite en LSFB. C'est avec cet outil en main que la FFSB et l'APEDAF se sont rendues le 18 mars 2014, au Foyer des Sourds de Liège pour échanger avec le public sourd et malentendant autour de la thématique de l'identité sourde. Cette mise en commun a amené de nouvelles interrogations et a permis des échanges intergénérationnels. Les deux associations ont proposé au public d'être filmé afin de pouvoir enrichir le DVD existant par des témoignages.

- Du côté du public entendant, en plus des animations déjà évoquées sur le sujet ailleurs dans ce rapport, la FFSB a eu l'occasion d'animer un débat le 14 octobre 2014, avec les élèves du cours de LSFB de l'ITN promotion sociale à Namur.

## LES ANIMATIONS « CHUUUT PARTY »

La FFSB utilise encore régulièrement le concept de « Chuut Party » comme outil d'animation. C'est une activité ludique destinée au grand public qui tend à démystifier la communication entre personnes sourdes et entendantes et incite à découvrir la langue des signes et la culture sourde. Elle plonge le participant dans un monde a priori inconnu mais qui se révèle plus familier qu'il n'y paraît : nous portons tous en nous des composantes inhérentes à une communication non verbale dans laquelle le signe et l'expression prédominent.

Concrètement, durant les animations, les participants sont invités à communiquer dans le silence et uniquement à l'aide de supports visuels comme les mimes, l'écrit, les dessins.... Ils sont invités à exprimer des noms communs/noms propres sans l'usage de la parole, en mimant et les différents mots trouvés sont traduits en LSF par un binôme d'animateurs sourd et entendant de l'équipe de la FFSB. Au terme de l'animation, une séance de questions-réponses permet d'éclairer et d'informer les participants sur leurs propres interrogations, préjugés ou idées préconçues en ce qui concerne la communauté sourde.

Ainsi, en 2014, la Chuut Party s'est déroulée dans des contextes les plus différents les uns des autres :

- Début d'année, un avocat a contacté la FFSB pour mettre en place, le 21 février 2014, une Chuut Party dans son cercle de connaissances, afin de le conscientiser et d'ouvrir son esprit par rapport à la surdité.

- L'Association des Parents d'Enfants Déficients Auditifs (APEDAF) a aussi fait appel à la FFSB pour cette animation qui s'est déroulée le 13 juin 2014. Elle souhaitait organiser une Chuut Party « spécial Canada » en vue d'accueillir, notamment, des étudiants et des travailleurs sociaux de formation issus de ce pays. L'animation s'est déroulée sur le mode habituel décrit ci-avant.



- Plus régulièrement, une Chuut Party est organisée tous les deux mois par une équipe d'animateurs sourds et entendants bénévoles dans un café situé à Namur. A la différence des autres, et comme elles ont lieu régulièrement, pour un public majoritairement régulier, le procédé des animations varie d'une séance à l'autre. Les bénévoles font donc preuve de beaucoup de créativité pour innover à chaque séance. Comme elles ont lieu dans un

café, elles sont aussi assorties d'échanges conviviaux où les gens peuvent tisser des liens entre eux, mais toujours dans le silence. En 2014, les animations ont eu lieu le 29 mars, le 31 mai, le 4 octobre et le 22 novembre 2014. Pour y attirer un public mixte sourd-entendant, une capsule vidéo de promotion a été réalisée par la FFSB et le comité. Elle a été diffusée sur le site Internet de la FFSB et sur les réseaux sociaux.

## FÊTE ET COLLOQUE DES 10 ANS DE LA LSF

Dix ans après la reconnaissance de la Langue des Signes de Belgique Francophone (LSFB) par la Communauté française, la FFSB souhaitait dresser un état des lieux de la situation actuelle : aborder l'historique du décret de 2003, parler des usages de la LSF (pour qui, pour quoi ?), soulever les sujets sensibles au sein de la communauté sourde autour de cette reconnaissance, redéfinir la place des langues signées, parler de la relation entre ces langues et les acteurs de l'enseignement et des obstacles que ceux-ci rencontrent, parler des nouvelles

technologies utiles au développement de la LSF ainsi que des dernières recherches linguistiques, et finalement dégager des perspectives pour les années à venir.

Pour ce faire, un colloque organisé le 1<sup>er</sup> février 2014 a permis à des personnes de référence issues des milieux académiques, associatifs et politiques d'intervenir. En dehors des conférences, la journée était ponctuée d'animations et assortie d'une exposition, de spectacles et de musique permettant de faire découvrir à tous les talents artistiques des personnes sourdes et malentendantes. Un gala de fin de soirée a également permis les échanges informels entre les participants.

La diversité des angles d'approche choisis par la FFSB pour parler de la LSF a contribué au succès de la journée, laquelle a rassemblé un public diversifié constitué de personnalités politiques en charge du handicap et de l'égalité des chances, de députés, de professionnels du secteur, d'élèves de cours de LSF, de personnes sourdes et malentendantes belges mais aussi étrangères, d'interprètes LSF-français et LSF-signes internationaux, d'artistes,... Tous ont contribué à alimenter la réflexion





et à questionner notre environnement social.

Le programme de la journée est toujours disponible sur le site Internet développé par la communication de la FFSB et destiné à promouvoir l'événement: <http://www.10anslsfb.be>. En revanche, les actes du colloque sont téléchargeables via notre espace documentation: <http://www.ffsb.be/publications-ffsb>.

## 21 JUILLET, FÊTE NATIONALE

La FFSB, dans sa volonté de se rendre visible même là où on ne pense pas au handicap a priori, a présenté un stand, en collaboration avec le Centre Francophone de la Langue des Signes, au parc royal lors de la Fête nationale du 21 juillet.

Préalablement et pour cette occasion, une traduction en LSFB de l'hymne national « La Brabançonne » a été réalisée par la FFSB et des invités sourds. Le résultat, une capsule vidéo en LSFB et sous-titrée en français, a été projeté lors de la Fête nationale.

Sur place, cette vidéo est devenue le support d'une 'flashmob' sous la forme d'une chansigne, une chanson en langue des signes à laquelle le public était invité à participer, la vidéo aidant pour reproduire les signes de la chanson.

Au-delà du plaisir suscité par l'animation, l'objectif était d'interpeller le public sur la possibilité de combiner musique et langue des signes, d'interpréter la chanson, et donc de créer un lien entre le grand public entendant et le monde peu connu des personnes sourdes et malentendantes.

Cette action a permis à la FFSB d'amorcer





davantage de questions et d'échanges avec le public que d'ordinaire et nous la reproduisons lors de la Fête nationale du 21 juillet 2015.

## PARTICIPATION AU SALON AUTONOMIES

En 2014, à l'occasion du salon Autonomies de Liège, du 24 au 26 avril, plusieurs associations actives pour les personnes sourdes et malentendantes : Surdimobil, Sur'Cité, le Collectif Recherche et Expression (CREE), l'Association des Parents d'Enfants Déficiants Auditifs (APEDAF) et le Centre Francophone de la Langue des Signes (CFLS), et la FFSB elle-même, ont mis leurs compétences en commun pour mettre en place un « village turquoise ».

L'objectif était que le public, une fois entré dans le périmètre de ce village turquoise, soit en mesure de s'immerger dans la culture sourde. Diverses animations ont été imaginées afin que le public puisse se rendre compte des spécificités du monde des personnes sourdes et malentendantes.

La FFSB a également organisé, dans le cadre du salon, une conférence bioéthique ayant pour thématique « La surdité, un handicap ? ». L'objectif était de présenter au public une autre facette de la surdité que la vision médicale habituelle, laquelle est souvent vue ou vécue négativement. En effet, deux visions différentes peuvent coexister : la vision médicale et la vision culturelle. Nous avons présenté la culture sourde et les langues signées.

Enfin, en collaboration avec les associations du «village turquoise», des petits déjeuners et dîners dans le silence ont aussi été mis en place. Le public pouvait, à sa guise, partager un moment d'échanges dans le silence tout en mangeant son repas. La communication



visuelle était bien évidemment mise à l'honneur.

## PROJECTION DU FILM « LA FAMILLE BÉLIER »

La FFSB a organisé, le 15 décembre 2014, trois projections simultanées du film « La Famille Bélier » en avant-première et intégralement sous-titrées en français dans trois cinémas en Wallonie. Ces projections répondaient à un double objectif.

D'une part, rendre le film accessible aux personnes sourdes et malentendantes car sa diffusion prévue dans les salles n'était que partiellement sous-titrée. Elle était sous-titrée lorsque les acteurs du film échangeaient en langue des signes française mais pas lorsqu'ils oralaient. Ce qui faisait d'un film sur la surdité, un film inaccessible pour les personnes sourdes et malentendantes et ce sur le territoire de diffusion ! Un cas hélas trop fréquemment rencontré. Par la suite, une série de projections spécifiquement sous-titrées pour les personnes sourdes et malentendantes ont été mises en place par la distribution Belga Films que la FFSB a interpellée pour soulever la problématique et requérir l'autorisation d'organiser les



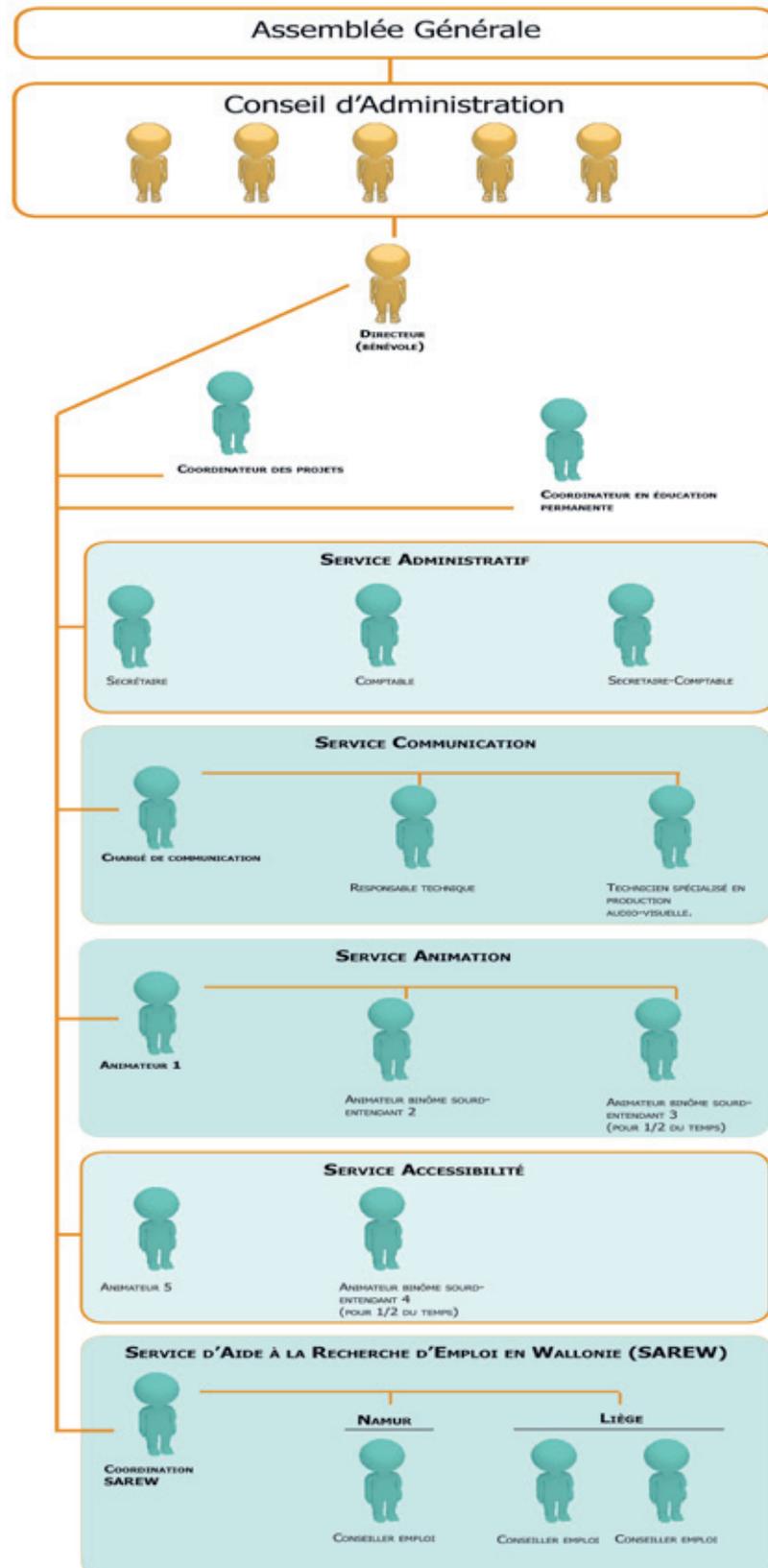
avant-premières.

D'autre part, soutenir la projection de ce film en tant qu'outil de sensibilisation sur les difficultés rencontrées au quotidien au sein des communautés et des familles sourdes et malentendantes. Le film les a abordées de façon assez complète pour un film grand public sur le sujet et bien que le trait employé pour le faire ait été caricatural, le film a eu beaucoup d'impact et il contribue encore aujourd'hui à démystifier la surdit .



# Organisation interne

## ORGANIGRAMME



## RÉORGANISATION DES SERVICES, DES GROUPES DE TRAVAIL ET PERSPECTIVES

Dès le début de l'année, le nom du «Service Conseil en Aides Techniques (SCAT)» est devenu « Service Accessibilité », laissant de cette façon mieux apparaître les missions supportées par le service, qui vont au-delà d'une fonction de conseil en aides techniques.

Anaïs Boukerdous a intégré définitivement notre équipe à temps plein en janvier 2014 et occupe une fonction d'animatrice dans les deux services, le Service Animation et le Service Accessibilité.

Abdelhouaid Karoun a également intégré définitivement notre équipe en tant que comptable à temps partiel.

Fin avril 2014, Cécile Rassinfosse est venue remplacer Patrice Jabeneau au poste de coordination en éducation permanente.

Enfin, durant le 2<sup>ème</sup> semestre de l'année, la Fédération a trouvé son coordinateur : Valérie Neysen assure désormais la fonction de coordination générale.

Au niveau des groupes de travail, la Commission d'Accès à l'Audiovisuel s'est réunie cinq fois en 2014, les 13/1, 24/2, 24/3, 23/6 et 17/11. La relation qu'elle a nouée avec le personnel sous-titreur de la RTBF leur a permis de se motiver mutuellement pour aller dans le sens d'une meilleure accessibilité des chaînes nationales. En 2014, ce personnel a sous-titré 1500 heures de diffusion et compte en faire le double dès septembre 2015. Ils sont en effet parvenus à se doter d'un système de reconnaissance vocale qui devrait permettre d'améliorer la qualité du sous-titrage en direct et d'augmenter le volume de production.

Cependant, la Commission d'Accès à l'Audiovisuel a été dissoute début 2015. En effet, depuis fin 2014, la FFSB prend en charge elle-même et en interne, le suivi des actions concernant l'accès à l'audiovisuel. L'objectif est de réaliser des avancées plus concrètes.

# Comptes financiers

## BILAN AU 31/12/2014 CONSOLIDÉ

<b>ACTIF</b>		
<b>20/28</b>	<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>5.305,87</b>
<b>22/27</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1.092,68</b>
24	Mobilier & Materiel roulant	1.092,68
	241000 Mob.&Mat de bureau	41.646,20
	241900 Amort./dito	-40.553,52
<b>28</b>	<b>Immobilisations financières</b>	<b>4.213,19</b>
	280000 Part. dans entr. Liées	25,00
	288000 Cautions versées en numéraire	670,00
	288001 KBC 744-0384625-13 Gar. Loc. Bxl	2.413,33
	288002 KBC 744-0391033-19 Gar. Loc. Namur	1.104,86
<b>29/58</b>	<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>136.637,86</b>
<b>40/41</b>	<b>Creances a un an au plus</b>	<b>86.033,49</b>
40	Creances commerciales	10.911,50
	400000 Clients	10.911,50
41	Autres créances	75.121,99
	413100 Subsidés à recevoir - Provinces	0,00
	413200 Subsidés à recevoir - PHARE	5.466,00
	413300 Subsidés à recevoir - BXL-Capitale	18.211,38
	413400 Subsidés à recevoir - SPW	11.439,20
	413401 Créances s/R.W. - Emploi (autres que APE)	0,00
	413410 Créances s/R.W. - FOREM	7.323,00
	413440 Créances s/ R.W. - Sarew	6.100,00
	413500 Subsidés à recevoir - Com. fr.	5.054,16
	413600 Subsidés à recevoir - Etat Fédéral	0,00
	413700 Subsidés à recevoir - FMS	900,00
	413800 Créances non prod d'intérêts/Opérateurs Pri	17.778,21
	413900 Subsidés d'opérateurs publics ou privés	2.850,04
<b>490/1</b>	<b>Comptes de regularisation</b>	<b>547,77</b>
	490000 Frais payés d'avance	547,77
<b>55/57</b>	<b>Valeurs disponibles</b>	<b>50.056,60</b>
	550000 FFSB 310-0266448-75	0,00
	550000 SAREW 310-1260512-83	0,00
	550010 734-0380550-28 FFSB	14.504,11
	550010 734-0380554-32 SAREW	393,78
	550100 Livret 310-4879036-22	0,00
	550200 Internet 310-1364234-15	0,00
	550210 734-0380555-33 FFSB-service communicati	5.330,22
	550300 ACS 310-1289790-67	0,00
	550310 734-0380556-34 FFSB-Salaires	6.412,32
	550500 Sournal 068-2030854-89	0,00
	550700 FFSB-Jeunes	0,00
	550710 734-0380558-36 FFSB-Jeunes	4.918,59
	550800 FFSB 310-0266448-75 BONUS	0,00
	550810 744-0391062-48 (Epargne)	18.081,95
	550900 Internet 310-4852177-32	0,00
	570000 Caisse FFSB	415,63
	570400 Caisse Sournal	0,00
<b>Total actif : 20/58</b>		<b>141.943,73</b>
		<b>141.943,73</b>

**PASSIF**

<b>10/17</b>	<b>CAPITAUX PROPRES</b>					<b>19.775,97</b>	
	<b>14 Bénéfice</b>					<b>17.150,27</b>	
	140000 Résultat reporté	12.039,78					
	141100 Résultat de l'exercice	5.110,49					
	<b>15 Subsidés en capital</b>					<b>0,00</b>	
	151900 Autres subv en capital-Opér. Privés	18.500,00					
	151909 Amort/dito	-18.500,00					
	<b>16 Provisions pour risques et charges</b>					<b>2.625,70</b>	
	165000 Provisions pour autres risques et ch	2.625,70					
<b>17/49</b>	<b>DETTES</b>					<b>122.167,76</b>	
<b>42/48</b>	<b>Dettes à un an au plus</b>					<b>113.922,53</b>	
	44 Dettes commerciales			15.425,51			
440/4	Fournisseurs		15.425,51				
	440000 Fournisseurs	15.425,51					
	444000 Factures à recevoir	0,00					
	<b>45 Dettes fiscales, salariales &amp; sociales</b>				49.818,69		
45/49	Rémunérations et charges sociales		49.818,69				
	453000 Précompte Professionnel	84,64					
	454000 ONSS	0,00					
	455000 Rémunérations à payer	2.240,53					
	456000 Prov.Pec.vac.employés	47.493,52					
47/48	Autres dettes				48.678,33		
	489050 Subside à rembourser - A.S.M.Tournai	3.872,25					
	489090 Subside à rembourser - F.R.A.S.B.F.	6.291,45					
	489100 Autres dettes non prod d'intérêts	1.963,96					
	489110 Avances faites APE	3.148,31					
	489120 Dettes non prod d'intérêts-Divers	193,25					
	489130 Autres dettes non prod d'intérêts	1.637,50					
	489140 Dettes non prod d'intérêts-Actiris	14.057,69					
	489150 Dettes non prod d'intérêts-FOREM(APE)	2.279,60					
	489160 Dettes non prod d'intérêts-Subv à remb	6.632,70					
	489170 Dettes non prod d'intérêts-Fonds CliniK B	8.601,62					
<b>492/3</b>	<b>Comptes de regularisation</b>					<b>8.245,23</b>	
	492000 Frais à payer	545,23					
	493000 Revenus perçus d'avance	7.700,00					
<b>Total passif : 10/49</b>						<b>141.943,73</b>	<b>141.943,73</b>

## DÉTAIL DES CHARGES PROFESSIONNELLES CONSOLIDÉES AU 31/12/2014

<b>60 Achats marchandises</b>		<b>9.354,54</b>
604000 Achats de marchandises		9.354,54
<b>61 Services &amp; biens divers</b>		<b>115.301,94</b>
610010 Loyers de bâtiments permanents		22.200,00
610110 Locations de bâtiments non permanents		3.961,00
610140 Loc. salle - Divers act.		1.358,00
610180 Loyer et loc non permanents d'équipements		95,00
610200 Charges loc; sur immeuble		1.992,13
610300 Electricité		2.763,01
610310 Chauffage - Gaz		4.513,32
610510 Maintenance, rép et entretien du bâtiments		637,35
610700 Préventions		78,69
610710 Assurance incendie		472,80
610800 Signalisation, sécurité, gardiennage		325,19
611100 Locations camionnettes		106,77
611200 Carburants		37,80
611600 Dépl. Aériens + frais liés		2.586,72
611700 Déplacements (missions)		6.774,65
611710 Déplacements des administrateurs		1.117,60
611720 Déplacements des tiers		1.580,29
611800 Otres fr. de transport, parking,...		415,70
612000 Postes & Expéditions		836,89
612100 Téléphone, fax, GSM, internet		9.138,70
612110 Hébergement du site		819,77
612120 Sauvegarde de données virtuelles		436,78
612200 Fournitures de bureau		658,47
612300 Duplications & Photocopies		999,84
612400 Petits matériels & Accessoires		740,45
612500 Secrétariat social		7.555,49
612600 Frais des dépôts légaux		202,01
612700 Assurances (sauf incendie)		1.885,65
612800 Ticketterie, badges d'accès,..		653,40
613000 Impression / Promotion		7.772,43
613400 Frais de réception & Représentation		2.636,60
613500 Frais d'accueil et de décoration		708,75
613600 Frais d'hôtel & d'hébergement		2.928,97
613700 Locations et charges des stands et salons prof		350,00
613800 Autres frais de représentations et cadeau de circonstances		103,36
614000 Documentations générales		383,28
614100 Frais form. Personnel		1.330,00
614200 Droits d'accès - Manif.		20,00
614400 Droits d'accès O manif et activités culturelles		1.085,00
615000 Autres frais spécifiques: animations, ateliers, colloques, ...		19,71
616350 Reprobél		129,56
616390 Autres droits, prix et subsides		751,02
619000 Indemnités pour activités de volontariat		4.803,51
619200 Chèques ALE		683,30
619300 Prestations - polyvalentes, culturelles ou spécialisées		8.483,54
619310 Prestations - Traduction de texte		600,00
619400 Prestation - artistiques		981,48
619500 Prestations - Administratives		3.417,96
619800 Prestations techniques		3.170,00

<b>62 <u>Rémunérations, charges sociales et pensions</u></b>		<b>380.695,69</b>
620200 Employés	359.681,16	
621000 Ch. Patr./appointements	15.667,85	
623000 Assurance du personnel	5.165,26	
623100 Déplacements D->T * T->D	6.944,16	
623200 Médecine du travail	1.003,23	
62500 Dotations aux prov. des pécules de vacances	47.493,52	
62510 Utilisations & reprises de la prov. des pécules de vacances	-55.259,49	
<b>63 <u>Amortissements &amp; réductions de valeurs</u></b>		<b>3.109,14</b>
630200 Dot. amortis.s/immobilisations corporelles	3.109,14	
<b>64 <u>Autres charges d'exploitation</u></b>		<b>13.166,19</b>
640000 Précompte mobilier	0,00	
643200 Dons sans droits de reprises	504,00	
644000 Cotisations aux organismes professionnelles - Nationaux & Intern	2.213,24	
644210 Retributions aux associations	10.448,95	
<b>65 <u>Charges financières</u></b>		<b>598,42</b>
650000 Ints / emprunts bancaire	159,79	
650600 Ints payés au précompte	25,38	
650700 Ints payés à l'ONSS	14,04	
657000 Frais bancaires	399,21	
657200 Int payés au précompte	0,00	
<b>66 <u>Autres charges exceptionnelles</u></b>		<b>1.342,88</b>
666000 Autres charges exceptionnelles	119,16	
666010 Autres ch. Except. Sur excer. Antérieur	0,00	
668010 Autres charges except. s/ ex. antérieur	1.223,72	
		<hr/> <hr/>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>523.568,80</b>

## DÉTAIL DES PRODUITS PROFESSIONNELS CONSOLIDÉS AU 31/12/2014

<b>70 Chiffres d'affaires</b>		<b>28.306,01</b>
700100 Recettes et droits d'accès à des manifs	4.321,50	
700120 Sournal - Abon. Trimestriel	15,00	
700200 Produits FFBSB-Jeunes	580,00	
701200 Prestations de services culturels spécialisés: anim. Comm	1.695,00	
702000 Ventes de Sournal (hors abonnement)	42,00	
704000 Produits des bars, buffets, biscuits, ...	6.757,32	
704200 Locations et ventes d'espace + service publicitaires	2.130,00	
704210 Produits de sponsoring, parrainages	2.975,19	
704300 Produits de mise à disposition d'infrastructures	2.360,00	
704400 Loc. Mob. Mat Outils + Matériels roulants	330,00	
706000 Animations diverses	3.750,00	
707400 Produits de services de traduction	3.350,00	
<b>73 Cotisations, dons, legs et subsides</b>		<b>482.727,37</b>
730000 Cotisations des membres	3.575,00	
731100 Cartes de membres	794,00	
732000 Dons, legs sans droits de reprises(avec attestations)	10.390,00	
732100 Dons, legs sans droits de reprises (sans attestations)	140,00	
737100 Autres subventions - Provinces	1.000,00	
737200 Subsides PHARE	7.466,00	
737300 Région de BXL-Capitale: Emploi (Actiris)	154.975,95	
737310 Région Bxl-Capital : autres	10.500,00	
737400 Région wallonne - Emploi (APE)	86.849,90	
737402 Subsides SPW - Emploi / Ex. précédant	2.789,79	
737410 RW : projet Forem	17.646,00	
737420 Région wallonne - Actions sociales	33.602,73	
737500 Communauté française	69.095,97	
737512 Loterie nationale	6.000,00	
737600 Subsides divers - Etat Fédéral	736,10	
737700 Fonds Maribel Social	18.015,00	
737800 FSE	37.370,00	
737810 Autres subs. Et subventions de l'EUD - Ex. ant.	432,02	
737900 Subventions d'opérateurs privés	21.348,91	
<b>74 Autres produits d'exploitation</b>		<b>11.228,37</b>
743000 Refacturations charges	10.291,30	
749000 Autres produits d'exploitations	899,97	
749200 Autres produits d'exploitations - divers	37,10	
<b>75 Produits financiers</b>		<b>139,14</b>
757000 Intérêts sur comptes courants	17,48	
757100 Intérêts sur livrets épargnes	121,66	
<b>76 Produits exceptionnels</b>		<b>6.278,40</b>
765000 Autres produits exceptionnels	1.218,90	
765500 Rég. Sal s/Ex. Ant.	1.477,47	
766000 Reg. Ch. s/ ex. ant.	3.582,03	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>528.679,29</b>
<b>BENEFICE DE L'EXERCICE</b>		<b>5.110,49</b>

## TABLEAU D'AMORTISSEMENT CONSOLIDÉ AU 31/12/2014

ANNEE	LIBELLE	PRIX	TAUX	AMORT.	AMORT.	CUMUL	SOLDE A
ACH.		D'ACHAT		ANTER.	2014	AMORT.	AMORTIR
<b>MOBILIER &amp; MATERIEL DE BUREAU (24000)(24090)(63020)</b>							
1995	TV Samsung	322,01	20%	322,01	0,00	322,01	0,00
1995	CD-ROM IDE + Access	923,63	20%	923,63	0,00	923,63	0,00
1998	Imprimante Deskjet	470,75	20%	470,75	0,00	470,75	0,00
1998	Scanner	247,65	20%	247,65	0,00	247,65	0,00
1999	PC Pentium	1.432,82	20%	1.432,82	0,00	1.432,82	0,00
1999	Flash lumineux	2.741,70	20%	2.741,70	0,00	2.741,70	0,00
2001	Appareil photo + access.	1.484,34	30%	1.484,34	0,00	1.484,34	0,00
2001	Programme popsy	1.663,74	30%	1.663,74	0,00	1.663,74	0,00
2001	Frige	148,49	50%	148,49	0,00	148,49	0,00
2001	Pentium 4	1.360,94	30%	1.360,94	0,00	1.360,94	0,00
2001	PC portable	2.083,10	30%	2.083,10	0,00	2.083,10	0,00
2002	Fax brother	698,00	30%	698,00	0,00	698,00	0,00
2003	PC Pentium IV(Compta)	1.262,66	30%	1.262,66	0,00	1.262,66	0,00
2003	Tel main libre	688,64	20,00%	688,64	0,00	688,64	0,00
2003	PC-pentium(R.P.)	694,88	20,00%	694,88	0,00	694,88	0,00
2004	PC (CIDS)	582,76	33,33%	582,76	0,00	582,76	0,00
2005	Portable (Service internet)	1.971,09	33,33%	1.971,09	0,00	1.971,09	0,00
2006	PC HP Pavilion W5530(Anim.)	1.169,10	33,33%	1.169,10	0,00	1.169,10	0,00
2007	Imprimante HP (Secrétariat)	350,24	33,33%	350,24	0,00	350,24	0,00
2008	<b>Portable (Service internet)</b>	<b>1.699,00</b>	33,33%	1.699,00	0,00	1.699,00	0,00
2008	<b>Caméras (Service internet)</b>	<b>7.090,00</b>	33,33%	7.090,00	0,00	7.090,00	0,00
2008	PC (Secrétariat)	999,00	33,33%	999,00	0,00	999,00	0,00
2009	<b>Adobe(Service internet)</b>	<b>2.539,79</b>	33,33%	2.539,79	0,00	2.539,79	0,00
2009	<b>Prompteur(Service internet)</b>	<b>3.507,79</b>	33,33%	3.507,79	0,00	3.507,79	0,00
2009	PC (sournal)	884,20	33,33%	884,20	0,00	884,20	0,00
2010	Appareil photo (Sournal)	307,90	33,33%	307,90	0,00	307,90	0,00
2010	<b>PC (Service internet)</b>	<b>999,00</b>	33,33%	999,00	0,00	999,00	0,00
2010	<b>Projecteur (Service internet)</b>	<b>629,00</b>	33,33%	629,00	0,00	629,00	0,00
2010	PC (Coordination)	629,10	33,33%	629,10	0,00	629,10	0,00
2010	PC (Ed. Perm)	629,10	33,33%	629,10	0,00	629,10	0,00
2010	Portable (Animatrice)	719,10	33,33%	719,10	0,00	719,10	0,00
2010	Programme Winbooks	1.148,83	50,00%	1.148,83	0,00	1.148,83	0,00
2011	Copieur	3.557,40	20,00%	2.134,41	711,47	2.845,88	711,52
2012	<b>PC (Service internet)</b>	1.588,00	33,33%	1.058,56	529,44	1.588,00	0,00
2012	PC (Animateur)	749,00	33,33%	499,28	249,72	749,00	0,00
2012	Tablette (Seat)	249,00	50,00%	124,50	124,50	249,00	0,00
2013	Caméras (Service internet)	2.000,00	50,00%	1.000,00	1.000,00	2.000,00	0,00
<b>Sous-total - FFSB</b>		<b>33.966,94</b>		<b>30.764,79</b>	<b>2.490,63</b>	<b>33.255,42</b>	<b>711,52</b>
2001	2-ordinateur +2 Imprimantes-	3.488,68	30,00%	3.488,68	0,00	3.488,68	0,00
2004	1-ordinateur	1.131,11	33,33%	1.131,11	0,00	1.131,11	0,00
2005	Portable-	1.331,00	33,33%	1.331,00	0,00	1.331,00	0,00
2005	Copieur	957,45	33,33%	957,45	0,00	957,45	0,00
2008	PC (Liège)	1.180,38	33,33%	1.180,38	0,00	1.180,38	0,00
2008	PC (Namur)	1.225,19	33,33%	1.225,19	0,00	1.225,19	0,00
2009	PC + accessoires	1.093,53	33,33%	1.093,53	0,00	1.093,53	0,00
2009	ACER Aspire + écran NEC	608,00	33,33%	608,00	0,00	608,00	0,00
2009	bureau	325,49	20,00%	325,49	0,00	325,49	0,00
2009	portable + net book	954,00	33,33%	954,00	0,00	954,00	0,00
2010	Programme Winbooks	705,01	50,00%	705,01	0,00	705,01	0,00
2012	PC (Namur)	712,00	33,33%	474,62	237,38	712,00	0,00
2013	Portable + licence office	1.143,40	33,33%	381,13	381,13	762,26	381,14
<b>Sous-total - SAREW</b>		<b>7.679,26</b>		<b>6.679,61</b>	<b>618,51</b>	<b>7.298,12</b>	<b>381,14</b>
<b>TOTAL</b>		<b>41.646,20</b>		<b>37.444,40</b>	<b>3.109,14</b>	<b>40.553,54</b>	<b>1.092,66</b>

## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

### RAPPORT DES VERIFICATEURS

Nous soussignées, Josée PIEN et Serge VAN BRANDT, vérificateurs aux comptes, avons contrôlé la comptabilité et les comptes annuels de l'ASBL Fédération Francophone des Sourds de Belgique.

Nous avons effectué un contrôle sommaire des imputations et une vérification des comptes d'actif et passif du bilan.

Notre révision a été organisée et exécutée de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'inexactitudes significatives compte tenu des dispositions légales et réglementaires applicables aux comptes annuels en Belgique.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de l'A.S.B.L. en matière administrative et comptable, ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne.

Nous n'avons constaté aucune divergence avec les différentes pièces justificatives mises à notre disposition.

A notre avis, au regard des dispositions légales et réglementaires qui les régissent, les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2014 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'A.S.B.L.

Fait à Bruxelles, le 24 mars 2015.

Josée PIEN  
Arts & Culture



Serge VAN BRANDT  
Fédération Royale des Associations des  
Sourds de Bruxelles et des Faubourgs



# HISTORIQUE DES COMPTES DE RÉSULTATS ET BUDGET PRÉVISIONNEL 2015

	EVOLUTION AU 31-12-2014					Prévision 2015
	Réalisé 2013	2014		Différence	Ratio	
		Prévision	Réalisé			
<b>60 Achats d'exploitation</b>	<b>3.017,46</b>	<b>4.500,00</b>	<b>9.354,54</b>	<b>-4.854,54</b>	<b>207,88%</b>	<b>3.500,00</b>
604 Achats de mses	3.017,46	4.500,00	9.354,54	-4.854,54	207,88%	3.500,00
<b>61 Services et biens divers</b>	<b>125.564,09</b>	<b>114.330,59</b>	<b>115.301,94</b>	<b>-971,35</b>	<b>100,85%</b>	<b>143.009,72</b>
610 Loyer et charges locatives	46.528,69	40.663,00	38.396,49	2.266,51	94,43%	48.964,08
611 Services divers, frais de déplacements	8.556,63	10.680,54	12.619,53	-1.938,99	118,15%	14.301,00
612 Autres services	32.028,58	25.689,64	23.927,45	1.762,19	93,14%	27.358,00
613 Frais d'impression, promotion	12.569,19	19.810,48	14.500,11	5.310,37	73,19%	14.661,00
614 Frais de documentations, form. Personnel	1.541,00	6.415,00	2.818,28	3.596,72	43,93%	5.790,00
615 Fr. d'édition audio - sensibilisations	511,36	-	19,71	-19,71	non budg.	2.500,00
616 Droits d'auteurs, ...	690,58	250,00	880,58	-630,58	352,23%	725,00
619 Prestations de tiers	23.138,06	10.821,93	22.139,79	-11.317,86	204,58%	28.710,64
<b>62 Rémunérations, charges sociales et pensions</b>	<b>419.540,16</b>	<b>404.594,61</b>	<b>380.695,69</b>	<b>23.898,92</b>	<b>94,09%</b>	<b>460.182,29</b>
620 Rémunération employés	380.816,51	376.698,45	359.681,16	17.017,29	95,48%	409.587,94
621 Ch. Patronales/Employés	15.961,77	14.359,63	15.667,85	-1.308,22	109,11%	20.137,27
623 Ass. Personnel, Dépl. Dom. Travail, ...	14.499,77	11.337,06	13.112,65	-1.775,59	115,66%	14.740,72
625 Dotation provisions pécules de vacances	55.259,49	57.458,96	47.493,52	9.965,44	82,66%	63.209,88
625 Utilisation provisions pécules de vacances	-46.997,38	-55.259,49	-55.259,49	-	100,00%	-47.493,52
<b>63 Amortissements et réductions de valeur</b>	<b>3.298,42</b>	<b>3.090,63</b>	<b>3.109,14</b>	<b>-18,51</b>	<b>100,60%</b>	<b>5.206,68</b>
630 Dotations amortissements / immob. Corporelles	3.298,42	3.090,63	3.109,14	-18,51	100,60%	5.206,68
<b>64 Autres charges d'exploitation</b>	<b>13.225,02</b>	<b>12.940,68</b>	<b>13.166,19</b>	<b>278,49</b>	<b>101,74%</b>	<b>12.729,22</b>
640 Precompte mobilier	23,80	-	-	-	non budg.	-
643 Dons sans droits de reprises	333,00	-	504,00	-504,00	non budg.	-
644 Cot. Aux organisat° nationaux - international	2.523,13	2.524,00	2.213,24	310,76	87,69%	2.250,00
644 Rétribution aux associations	10.345,09	10.416,68	10.448,95	-32,27	100,31%	10.479,22
<b>65 Charges financières</b>	<b>2.130,16</b>	<b>624,00</b>	<b>598,42</b>	<b>25,58</b>	<b>95,90%</b>	<b>269,00</b>
650 Ints / emprunts bancaires	1.042,00	-	199,21	-199,21	non budg.	-
657 Frais sur comptes bancaires	1.088,16	624,00	399,21	224,79	63,98%	269,00
<b>66 Autres charges exceptionnelles</b>	<b>4.422,45</b>	<b>-</b>	<b>1.342,88</b>	<b>-1.223,72</b>	<b>0,00%</b>	<b>-</b>
666 Perte subside s/ Ex. ant.	-	-	119,16	-119,16	non budg.	-
668 Autres charges exceptionnelles	4.422,45	-	1.223,72	-1.223,72	non budg.	-
<b>67 Impôts</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,00%</b>	<b>-</b>
670 Impôts, PM	-	-	-	-	0	-
<b>TOTAL DES CHARGES:</b>	<b>571.197,76</b>	<b>540.080,51</b>	<b>523.568,80</b>	<b>16.823,29</b>	<b>96,94%</b>	<b>624.896,91</b>
<b>70 Chiffre d'affaires</b>	<b>20.465,85</b>	<b>12.690,00</b>	<b>28.306,01</b>	<b>-15.616,01</b>	<b>223,06%</b>	<b>21.505,00</b>
700 Ventes, locations diverses	6.100,00	10.440,00	4.916,50	5.523,50	47,09%	-
701 Prestations diverses	1.384,49	-	1.695,00	-1.695,00	non budg.	500,00
702 Vente de Sourmal	-	-	42,00	-42,00	non budg.	-
704 services publicitaires, sponsoring,...	12.981,36	-	14.552,51	-14.552,51	non budg.	20.505,00
706 Animations diverses	-	-	3.750,00	-3.750,00	non budg.	-
707 Autres recettes, droits et prod. Non dissociés	-	2.250,00	3.350,00	-1.100,00	148,89%	500,00
<b>73 Cotisations, Dons, Legs et Subsidés</b>	<b>509.473,59</b>	<b>524.732,74</b>	<b>482.727,37</b>	<b>42.005,37</b>	<b>91,99%</b>	<b>596.484,16</b>
730 Cotisations des membres	2.635,00	3.885,00	3.575,00	310,00	92,02%	4.165,00
731 Cartes de membres	276,00	5.000,00	794,00	4.206,00	15,88%	700,00
732 Dons, Legs, fund raising	7.674,00	6.250,00	10.530,00	-4.280,00	168,48%	11.000,00
737 Subsidés	498.888,59	502.097,74	467.828,37	34.269,37	93,17%	580.619,16
738 Sponsoring d'entreprises	-	7.500,00	-	7.500,00	0,00%	-
<b>74 Autres produits d'exploitation</b>	<b>11.251,00</b>	<b>2.528,00</b>	<b>11.228,37</b>	<b>-8.700,37</b>	<b>444,16%</b>	<b>8.102,52</b>
743 Refacturations des charges	10.299,00	1.590,00	10.291,30	-8.701,30	647,25%	7.200,52
749 Autres produits d'exploitations	952,00	938,00	937,07	0,93	99,90%	902,00
<b>75 Produits financiers</b>	<b>114,85</b>	<b>-</b>	<b>139,14</b>	<b>-139,14</b>	<b>non budg.</b>	<b>-</b>
757 Intérêts sur comptes bancaires	114,85	-	139,14	-139,14	non budg.	-
<b>76 Produits exceptionnels</b>	<b>4.751,14</b>	<b>1.500,00</b>	<b>6.278,40</b>	<b>-4.778,40</b>	<b>non budg.</b>	<b>1.000,00</b>
765 Autres produits exceptionnels	4.120,48	-	2.696,37	-2.696,37	non budg.	1.000,00
766 Rég. Charges s/ Ex. Ant.	630,66	1.500,00	3.582,03	-2.082,03	238,80%	-
<b>TOTAL DES RECETTES:</b>	<b>546.056,43</b>	<b>541.450,74</b>	<b>528.679,29</b>	<b>12.771,45</b>	<b>97,64%</b>	<b>627.091,68</b>
<b>RESULTAT:</b>	<b>-25.141,33</b>	<b>1.370,23</b>	<b>5.110,49</b>	<b>-4.051,84</b>		<b>2.194,77</b>

Pour leur soutien à nos actions en 2014, nous remercions,



Sous le Haut Patronnage de Son Altesse Royale la Princesse Astrid